



# Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

**8888<sup>e</sup>** séance

Mercredi 27 octobre 2021, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Kimani . . . . .	(Kenya)
<i>Membres :</i>	Chine . . . . .	M. Geng Shuang
	Estonie . . . . .	M. Lipand
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Mills
	Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
	Inde . . . . .	M. Raguttahalli
	Irlande . . . . .	M. Kelly
	Mexique . . . . .	M <sup>me</sup> Buenrostro Massieu
	Niger . . . . .	M. Aougi
	Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Heimerback
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Farrey
	Saint-Vincent-et-les Grenadines . . . . .	M <sup>me</sup> Prince
	Tunisie . . . . .	M. Ben Lagha
	Viet Nam . . . . .	M. Pham

## Ordre du jour

### La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020) et 2585 (2021) du Conseil de sécurité (S/2021/890)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient**

#### **Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020) et 2533 (2020) du Conseil de sécurité (S/2021/890)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie ; M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence ; et M<sup>me</sup> Mounerfah Albarouki, Coordonnatrice générale de la Conférence nationale syrienne.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/890, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020) et 2585 (2021) du Conseil de sécurité.

Je donne à présent la parole à M. Pedersen.

**M. Pedersen** (*parle en anglais*) : La semaine dernière, du 18 au 22 octobre, j'ai tenu à Genève la sixième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens sous les auspices de l'ONU. Conformément à l'accord que j'ai facilité entre les deux Coprésidents, les titres des principes constitutionnels ont été soumis par les trois délégations, à savoir la délégation nommée par le Gouvernement syrien, la délégation nommée par la Commission syrienne de négociation et la délégation issue de la société civile, avant leur départ pour Genève.

J'ai organisé, avec l'aide de mon adjointe, Khawla Matar, la première réunion des Coprésidents avant le début de la session, et ils se sont réunis dans ce même format, selon les besoins, tout au long de la semaine. Les échanges entre les Coprésidents ont été francs, ouverts et professionnels. Avec la médiation de l'ONU, ils ont convenu de la manière dont les titres seraient sélectionnés et du moment où ils seraient débattus au cours des quatre premiers jours. Ils ont également rencontré en ma présence les membres de la délégation issue de la société civile.

En conséquence, des projets de texte constitutionnel portant sur quatre titres ont été présentés avant chaque réunion, puis débattus au sein de la Commission.

Lundi, la délégation nommée par le Gouvernement a déposé un projet de texte constitutionnel sur la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Mardi, la délégation nommée par la Commission syrienne de négociation a déposé un projet de texte constitutionnel sur l'armée, les forces armées, la sécurité et le renseignement. Mercredi, certains membres de la délégation issue de la société civile ont déposé un projet de texte constitutionnel sur l'état de droit. Jeudi, la délégation nommée par le Gouvernement a déposé un projet de texte constitutionnel sur le terrorisme et l'extrémisme.

Je tiens à préciser que les Coprésidents avaient convenu de cette répartition pour la session, étant entendu que, lors des deux sessions suivantes, d'autres délégations présenteraient à leur tour des projets de texte constitutionnel sur deux titres au cours de la semaine.

Chaque principe a fait l'objet d'un débat pendant une journée. Toutefois, les Coprésidents n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la manière de faire avancer le débat au cours de la dernière journée, le vendredi. Le Coprésident nommé par la Commission syrienne de négociation a fait des propositions à ce sujet, mais il n'y a pas eu d'accord entre les Coprésidents. Cependant, les Coprésidents ont convenu que les délégations qui avaient d'autres éléments à présenter concernant les textes examinés à ce jour étaient libres de le faire à la séance plénière du vendredi.

Lors de cette séance, la délégation nommée par le Gouvernement a déclaré qu'elle n'avait aucune modification à apporter à ses projets de texte constitutionnel et qu'elle ne voyait pas de terrain d'entente possible. La délégation nommée par la Commission syrienne de négociation et certains membres de la délégation issue de la société civile ont chacun présenté des versions révisées

de leurs projets de texte constitutionnel respectifs, déclarant qu'il s'agissait de tentatives de trouver un terrain d'entente à la lumière des débats tenus plus tôt dans la semaine. La délégation nommée par la Commission syrienne de négociation a également présenté des commentaires et des propositions d'amendements aux textes qui avaient été présentés par les autres délégations dans le même but annoncé.

La séance s'est achevée sans qu'aucun point de consensus ou d'accord provisoire n'ait été trouvé par la Commission.

Je rappelle au Conseil que le mandat de la Commission constitutionnelle, tel qu'il a été convenu par les parties, est de préparer et de rédiger un projet de réforme constitutionnelle à soumettre à l'approbation du peuple. Conformément à son mandat, elle peut également modifier la Constitution actuelle ou en rédiger une nouvelle. C'est ce que signifie la réforme constitutionnelle dans ce contexte.

La semaine dernière, pour la première fois, toutes les délégations ont soumis des projets de texte constitutionnel. Cependant, en l'absence d'un mécanisme convenu pour réviser les projets de texte et commencer à identifier les points communs, les 45 membres de l'organe restreint n'ont pas été en mesure de passer de la soumission et de la discussion des projets de texte constitutionnel initiaux à l'élaboration d'un processus de rédaction productif. Au cours de la semaine, les Coprésidents ont également discuté de possibles dates pour la tenue des septième et huitième sessions avant la fin de l'année, mais malheureusement aucun accord sur les dates n'a été trouvé et aucun engagement à se réunir deux fois avant la fin de l'année n'a été pris. C'est pour ces raisons que j'ai été déçu par le résultat, et en particulier par les discussions du dernier jour.

Il est important que la Commission constitutionnelle poursuive ses travaux de manière urgente et ciblée, et qu'elle travaille, comme le stipule son mandat, avec diligence et sans interruption pour produire des résultats et progresser dans ses travaux. C'est ce qui a été convenu entre les deux parties. Je poursuivrai mes consultations actives avec les Coprésidents et j'encouragerai les membres de la troisième liste à remédier aux problèmes qui sont apparus. Nous devons nous entendre sur un mécanisme de travail pour aider la Commission constitutionnelle à s'acquitter de sa mission de rédaction. Nous devons également fixer les dates des prochaines sessions. Je reste convaincu que tout progrès au niveau de la Commission constitutionnelle peut, dans les bonnes conditions, contribuer à instaurer une certaine

confiance. Mais j'insiste qu'il faut pour cela une réelle détermination et la volonté politique d'essayer de trouver un terrain d'entente.

Comme le Conseil le sait, la Commission constitutionnelle compte environ 30 % de femmes parmi ses membres, et la délégation de la société civile est composée à près de 50 % de femmes. Nous continuons de souligner l'importance de leur pleine participation aux travaux de la Commission.

En outre, et au titre de notre engagement continu à veiller à ce que les efforts de rétablissement de la paix offrent de réelles ouvertures aux femmes syriennes pour qu'elles participent véritablement à toutes les facettes du processus politique, parallèlement à la Commission constitutionnelle, nous avons réuni près de Genève le Comité consultatif des femmes syriennes. Les discussions au sein de ce groupe de femmes venues de Syrie et d'ailleurs ont permis de mieux comprendre l'impact du conflit sur les Syriens de tous horizons, tant en Syrie que dans la diaspora. Elles ont fait preuve d'une volonté commune et d'un sentiment d'urgence quant à la nécessité de faire avancer le processus politique. Elles ont également souligné la nécessité de mettre en place des dispositions institutionnelles efficaces pour garantir la protection et la pleine participation des femmes à l'avenir de la Syrie, et elles nous ont donné, à moi et à mon adjoint, des idées et des conseils précieux. Nous continuerons de collaborer étroitement avec elles.

Je tiens également à souligner un troisième axe des efforts diplomatiques que nous avons déployés la semaine dernière. En marge de la Commission constitutionnelle, j'ai évoqué avec les représentants des trois États garants du processus d'Astana, l'Iran, la Russie et la Turquie, la nécessité d'accélérer les efforts collectifs sur le dossier crucial des détenus et des personnes enlevées ou disparues. Dans ce cadre, j'ai demandé l'organisation de réunions plus fréquentes du Groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées et la restitution des dépouilles, ainsi que sur l'identification des personnes disparues. Comme le Conseil le sait, des dizaines de milliers de personnes sont toujours détenues, ont été enlevées ou sont portées disparues. Je continue d'insister sur cette question dans tous mes échanges.

Aujourd'hui, je ne m'appesantirai pas sur une série d'autres questions. Toutefois, je tiens à souligner que, tout en facilitant ce travail difficile, nous ne perdons jamais de vue la profonde souffrance du peuple syrien dans toutes ses dimensions.

Pendant que nous poursuivions nos efforts à Genève et dans ses environs, la violence se poursuivait sur le terrain en Syrie. Des attaques terroristes, des frappes aériennes et des bombardements intensifs ont ainsi fait des victimes, dont des dizaines de civils. Certains de ces incidents ont également souligné les risques constants d'une escalade régionale. La violence doit cesser. Je continue d'appeler à un cessez-le-feu à l'échelle nationale et de souligner que les obligations de protéger les civils et les infrastructures civiles en vertu du droit international humanitaire doivent être respectées. Je réitère également mon appel à la coopération internationale pour lutter efficacement contre les groupes terroristes, dans le strict respect du droit international humanitaire.

M. Griffiths informera dans un instant les membres du Conseil de la gravité de la situation humanitaire. Pour ma part, je voudrais simplement rappeler ici aujourd'hui que plus de 12 millions de Syriens sont toujours déplacés, soit en tant que réfugiés, soit en tant que personnes déplacées dans leur propre pays, et que le niveau de pauvreté avoisine 90 %.

L'évolution actuelle de la situation en Syrie est très préoccupante. Nous devons sortir de cette dynamique. À cet égard, je continue de demander aux principaux États concernés de travailler avec moi dans le cadre de discussions exploratoires sur des mesures concrètes, mutuelles et réciproques, définies avec réalisme et précision, vérifiables et mises en œuvre en parallèle. Nous avons besoin d'une diplomatie constructive en Syrie pour contribuer à sauver des vies, à atténuer les souffrances, à promouvoir la stabilité et à faire avancer la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015).

Je vais bientôt entamer des consultations dans un certain nombre de capitales, et dialoguer directement avec les parties syriennes, car je cherche à la fois à faciliter le travail de la Commission constitutionnelle et à développer un processus politique plus large, pas à pas et étape par étape, pour promouvoir la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pedersen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Griffiths.

**M. Griffiths** (*parle en anglais*) : Comme les membres du Conseil de sécurité l'entendent chaque mois, et comme vient de le dire M. Pedersen, la crise humanitaire en République arabe syrienne continue de s'aggraver. Par conséquent, chaque mois, en tant que Coordonnateur des secours d'urgence, je dis la même

chose au Conseil. Sans changement de cap, cette situation se répètera chaque mois. Mon rôle est de témoigner devant le Conseil de la souffrance du peuple syrien, et j'espère que vous, Monsieur le Président, serez indulgent avec moi.

Dix ans après le début du conflit, la vie reste très difficile pour des millions de Syriens, comme vient de nous le dire M. Pedersen. C'est de plus en plus difficile pour beaucoup d'entre eux. La violence continue de tuer et de blesser des civils, notamment des femmes et des enfants. Les attaques et les incidents touchant à la sécurité se sont multipliés dans toute la Syrie ce mois-ci. Pas plus tard que la semaine dernière, une attaque à Ariha, dans la province d'Edleb, aurait tué 11 civils et en aurait blessé plus de 30, dont des écoliers. Un marché recevant l'appui d'un projet de l'ONU a également été endommagé.

Comme l'a dit M. Pedersen, toutes les parties au conflit doivent respecter les civils et les infrastructures civiles, comme l'exige le droit international humanitaire, et faire tout leur possible pour leur épargner les conséquences du conflit.

La vie quotidienne en Syrie est de plus en plus chère. Plus de 90 % de la population vit désormais en dessous du seuil de pauvreté. De nombreuses personnes sont contraintes de faire des choix très difficiles pour joindre les deux bouts, et sont donc davantage exposées au risque d'exploitation. Nos efforts doivent donc se centrer sur l'expansion des programmes de relèvement rapide pour répondre aux besoins de manière durable. Des progrès ont été réalisés. Avec d'autres mécanismes, nos fonds de financement communs ont renforcé leur appui aux activités de relèvement rapide. Cependant, il faut aller beaucoup plus loin. Pour ma part, je continuerai à exhorter les donateurs, les organismes et les partenaires d'exécution à permettre aux communautés d'avoir accès aux services sociaux de base et de reconstruire des vies dignes.

Outre l'augmentation de la pauvreté, la crise de l'eau et l'aggravation de l'insécurité alimentaire, le peuple syrien est également confronté à une résurgence de la maladie à coronavirus (COVID-19). Les cas se multiplient, les unités de soins intensifs affichent complet et les taux de vaccination restent inférieurs à 2 %. Et maintenant, épuisés par des années de conflit, de pauvreté et de pandémie, les Syriens se préparent à affronter un nouvel hiver rigoureux.

Alors que les températures commencent à baisser, la pluie, le froid et les conditions hivernales vont aggraver les difficultés de millions de personnes. Par exemple, dans le nord-ouest du pays, près de 2 millions de personnes, principalement des femmes et des enfants, vivent dans des camps, souvent dans des abris surpeuplés et précaires, dans des vallées sujettes aux inondations ou à flanc de collines rocheuses exposées aux éléments. Et cela fait un certain temps déjà qu'elles vivent dans ces abris temporaires. Bien que l'ONU et ses partenaires humanitaires ne ménagent aucun effort pour aider les plus vulnérables, d'importants déficits de financement subsistent.

L'ONU et ses partenaires continuent de faire tout leur possible, comme l'a demandé le Conseil de sécurité, pour intensifier l'aide. J'étais à Alep en août dernier lorsque l'aide alimentaire acheminée à travers les lignes de front par le Programme alimentaire mondial (PAM) est arrivée dans la province d'Edleb. Il s'agit d'une étape essentielle dans l'expansion de l'intervention humanitaire, mais nous devons maintenant faire en sorte que cette aide soit distribuée. À l'heure où je parle, toutes les parties n'ont pas encore donné leur accord, et je demande instamment à celles et ceux qui bloquent la conclusion de l'accord de passer rapidement aux étapes suivantes.

Les préparatifs sont également en cours pour un autre convoi d'acheminement à travers les lignes de front par le PAM en novembre. En outre, l'ONU a élaboré un plan en vue d'une série d'opérations interinstitutions à travers les lignes de front qui s'effectueraient à intervalle régulier et prévisible afin de fournir une assistance multisectorielle au cours des six prochains mois et de venir compléter ainsi l'aide qui arrive par la frontière. Nous avons déjà soumis au Gouvernement syrien la demande du premier convoi interinstitutions dans le cadre du plan sur six mois. Il sera également essentiel que les Gouvernements syrien et turc, ainsi que les parties concernées dans le nord-ouest de la Syrie, appuient ce plan.

Je suis plutôt optimiste quant à notre capacité d'étendre encore l'accès à travers les lignes de front au cours des prochains mois. Le Conseil de sécurité peut être assuré que nous ne faillirons pas à notre tâche. Dès lors, j'exhorte toutes les parties concernées à veiller à ce que les missions à travers les lignes de front et les distributions d'aide qui vont avec se déroulent sans retard. Si nous voulons que les opérations à travers les lignes de front soient un moyen durable d'atteindre un plus grand nombre de personnes, il faut alors trouver une

modalité de distribution appropriée, qui soit acceptable par toutes les parties concernées, et obtenir des garanties de sécurité de la part des parties sur le terrain. Il s'agit d'une tâche compliquée, qui prend du temps, mais nous ne ménageons aucun effort pour nous en acquitter avec succès.

Lorsqu'il s'agit de fournir une aide vitale, tous les moyens possibles devraient être recherchés et mis durablement à disposition. Par conséquent, comme je l'ai mentionné plus haut, l'assistance transfrontalière reste l'élément central de l'intervention humanitaire pour que l'aide parvienne de manière efficace et transparente aux millions de personnes dans le besoin dans le nord-ouest de la Syrie.

Des discussions constructives avec les autorités syriennes ont permis de démontrer que les taux d'approbation des missions présentés précédemment étaient inexacts, notamment dans au moins un rapport du Secrétaire général. Je présente mes excuses pour cela, et j'assure les membres du Conseil que, grâce à notre coopération avec le Gouvernement, nous ferons tout notre possible pour que cela ne se reproduise plus.

Pour résumer, les communautés sont déterminées à reprendre le cours de leur vie, mais elles sont encore confrontées à de nombreuses difficultés. Voilà ce que nous devons faire : fournir une aide vitale en urgence, en particulier alors que les Syriens se préparent à l'arrivée de l'hiver ; fournir une aide accrue pour les activités de relèvement rapide et de subsistance, car les Syriens veulent pouvoir subvenir à leurs besoins dans la dignité ; et élargir l'accès aux services sociaux de base, car les Syriens, comme nous tous, veulent envoyer leurs enfants à l'école, avoir de l'électricité et de l'eau, ainsi qu'un dispensaire fiable, et c'est le moins que nous puissions faire pour les aider. Et, bien sûr, et c'est peut-être le plus important, les Syriens ont besoin de paix et ont besoin que les efforts de l'Envoyé spécial soient appuyés.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Griffiths de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Albarouki.

**M<sup>me</sup> Albarouki** (*parle en arabe*) : La Conférence nationale syrienne est un groupe de femmes et d'hommes syriens vivants en Syrie et à l'étranger, issus de courants politiques et civils variés mais indépendants. Elle considère que les résolutions de l'ONU, en particulier la résolution 2254 (2015) et le Communiqué de Genève, constituent la feuille de route fondamentale pour sortir de la situation tragique en Syrie. Notre activité politique

est donc axée sur la recherche du plus large consensus national possible autour de ces résolutions et des moyens de les mettre en œuvre concrètement. Quant à notre activité humanitaire, elle se concentre sur le règlement des problèmes humanitaires résultant de la guerre complexe en cours, et sur la nécessité de donner la priorité à toutes les questions urgentes.

En ce qui concerne la Commission constitutionnelle et ses travaux, nous pensons qu'il faut passer du mécanisme de travail actuel, qui consiste en des sessions exclusivement à huis clos, à des discussions publiques, c'est-à-dire passer d'une bataille interne entre négociateurs à un dialogue national sur la rédaction d'une constitution syrienne moderne. À cette fin, nous continuons d'organiser de grandes réunions en présentiel ou à distance pour introduire l'idée de l'État régi par le droit dans la conscience collective.

Nous avons également demandé à l'Envoyé spécial d'inviter le plus grand nombre de spécialistes, de représentants politiques et de juristes à Genève afin d'élargir le cercle d'action et d'influence, tout en gardant en permanence à l'esprit le fait que la question d'une nouvelle constitution fait partie d'un tout qui comprend l'instauration de la confiance, le lancement d'une transition politique et le règlement des graves problèmes humanitaires dont souffrent les Syriens dans différentes régions du pays. Le processus de négociations politiques sur la Syrie est limité à la seule question constitutionnelle, au mépris presque total des mesures de confiance mentionnées aux paragraphes 12, 13 et 14 de la résolution 2254 (2015). Ces dernières années, certains besoins humanitaires urgents ont ainsi été mis de côté ou n'ont pas reçu l'attention requise.

Aujourd'hui, le nombre de Syriens déplacés atteint 6,7 millions, dont beaucoup ont été déplacés de force. Plus d'un million d'entre eux vivent sous des tentes, tandis que plus de 2 millions vivent dans des abris dits temporaires. Ils sont victimes de graves violations de leurs droits au logement, à la propriété foncière et à la propriété. Bien souvent, ceux qui étaient des victimes dans leur lieu d'origine deviennent l'agresseur à l'endroit où ils ont été déplacés, surtout s'ils appartiennent à un groupe armé. Par conséquent, nous demandons instamment que les questions de déplacement forcé, de logement, de propriété foncière et de propriété soient incluses dans les négociations et les discussions entre l'Envoyé spécial et les différentes parties prenantes syriennes. Ces

problèmes ont provoqué la rupture du tissu social syrien et des affrontements tragiques, comme on le voit dans la ville d'Afrin et dans ce que l'on appelle les zones de désescalade.

Le nombre d'organisations humanitaires internationales travaillant sur le terrain est tombé à moins d'un quart de ce qu'il était auparavant, principalement pour des raisons de sécurité, sans qu'il y ait dans la plupart des cas de solutions de remplacement locales. Dans l'ensemble de la Syrie, les ordres des avocats, ou même les organisations locales de défense des droits humains, ne peuvent intervenir pour défendre les victimes, car leurs membres ne bénéficient d'aucun appui ni d'aucune protection locale ou internationale. Ils peuvent facilement être ajoutés aux longues listes de personnes détenues arbitrairement en tant que prisonniers d'opinion partout en Syrie.

Les conditions de vie au quotidien des Syriens qui vivent dans le pays sont les pires de la région, qu'il s'agisse du revenu mensuel par famille ou de l'accès aux commodités de base, telles que l'eau, l'électricité, les denrées alimentaires et les médicaments. Tel un cancer, l'économie de guerre s'est infiltrée dans tous les aspects de la vie quotidienne. Malheureusement, partout dans le pays le commerce des mercenaires est devenu la seule possibilité d'emploi pour des milliers de jeunes au chômage.

Le nombre de réfugiés syriens s'élève aujourd'hui à près de 6,5 millions. Les conditions d'un retour en toute sécurité ne sont hélas pas réunies, ni dans les zones contrôlées par le Gouvernement syrien ni dans celles des gouvernements *de facto*.

Nous tentons, au moyen d'un vaste réseau civil, de bâtir des ponts avec les Syriens d'Europe afin d'offrir une protection, des liens et une assistance à notre peuple en Syrie. Il y a des centaines de milliers de familles à l'intérieur de la Syrie qui manquent d'un quelconque soutien financier, y compris celui d'un parent réfugié, qui leur permettrait de survivre. Les personnes en Syrie sont remplies d'espoir, non seulement que les réfugiés vivent dans des conditions sûres et acceptables, mais aussi qu'ils seront en mesure de les aider et de faire connaître leur souffrance et leur douleur au monde entier.

Il est regrettable que la politique de sanctions économiques soit dépourvue de ce que l'ONU a autrefois appelé des « sanctions intelligentes ». Les plus importantes entreprises économiques occidentales ont une

peur bleue des territoires syriens. Ces problèmes se sont posés avec une acuité particulière durant la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nos équipes médicales ont rencontré de grandes difficultés pour distribuer des vaccins et effectuer des tests partout en Syrie. Parfois, les médecins syriens ont dû travailler 20 heures par jour, en raison du manque de personnel et d'équipement.

Par exemple, à ce jour, les services sociaux n'ont toujours pas accepté de mettre en place une ligne directe permettant aux médecins syriens de la diaspora d'effectuer gratuitement des consultations à distance pour les Syriens restés dans le pays. La raison invoquée étant que la Syrie est soumise à des sanctions qui ne permettent pas la mise en place d'une telle ligne.

Les sanctions en vigueur causent un grave préjudice au peuple syrien. Par conséquent, réexaminer les sanctions unilatérales imposées à la Syrie est un priorité humanitaire.

Il est regrettable que les institutions internationales et les organisations des droits de l'homme n'accordent pas suffisamment d'attention à la question des arrestations arbitraires et des personnes disparues. Nombre d'entre elles affirment qu'il serait inutile de prendre des mesures à ce sujet alors que les autorités syriennes traitent les détenus syriens comme des otages ou une monnaie d'échange.

La situation dans les prisons des milices n'est pas meilleure. Les milices exigent que d'énormes sommes d'argent soient versées aux agents de sécurité, comme c'est le cas dans la prison de Sednaya, ou à elles-mêmes, comme Hay'at Tahrir el-Cham. Il n'y a aucun moyen d'obtenir la libération des détenus sans verser de paiement. Bon nombre de prisonniers ont été exécutés parce que leurs familles ne pouvaient pas payer les sommes demandées.

Nous, membres de la diaspora, participons activement, en coopération avec des entrepreneurs syriens, à la restauration d'écoles, de mosquées, d'hôpitaux et d'églises dans le sud de la Syrie, malgré les diverses restrictions et le harcèlement du Gouvernement. La reconstruction des écoles et des hôpitaux est vitale, et il faut discuter de la possibilité d'exclure cette activité des sanctions économiques imposées à la Syrie, car reporter l'examen de cette question à plus tard ou la lier au processus général de reconstruction revient à sacrifier l'éducation et la santé d'une génération entière d'enfants.

Comme on le sait, toutes nos tentatives d'effectuer des travaux en dehors de la supervision des autorités syriennes sont généralement rejetées. Et les autorités ont même pris un certain nombre de décisions autorisant la saisie des biens mobiliers et immobiliers de toute personne qui participe à cette noble entreprise.

Nous croyons au rôle de la diaspora syrienne pour soutenir politiquement et financièrement nos proches restés en Syrie. Nous sommes très désireux d'appuyer toute initiative visant à trouver un terrain d'entente entre les Syriens – hommes et femmes – de la diaspora. Nous sommes également favorables à ce qu'ils se regroupent afin de pouvoir jouer un rôle politique important dans la recherche d'une solution politique en Syrie. À cet égard, nous appelons l'attention des membres du Conseil sur la nécessité de renforcer ce type d'initiatives et de permettre aux réfugiés de jouer un rôle actif dans l'instauration de la paix dans le pays.

En conclusion, la situation n'est pas reluisante, mais nous refusons de renoncer à notre droit d'espérer. Nous espérons que le Conseil de sécurité et les Nations Unies accorderont à la question syrienne une attention à la mesure de l'ampleur de la tragédie vécue par les Syriens en Syrie et à l'étranger. Nous espérons également que les organisations régionales et internationales verseront les dons qu'ils ont promis à la Syrie au bon endroit et au bon moment.

Négliger la question syrienne aujourd'hui aura de graves conséquences, tant pour la Syrie que pour la sécurité régionale et internationale en général.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Albarouki de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

**M. Mills** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen, le Secrétaire général adjoint Griffiths et surtout M<sup>me</sup> Albarouki pour leurs contributions à la discussion d'aujourd'hui.

Les États-Unis apprécient grandement les efforts inlassables de l'Envoyé spécial Pedersen et de son équipe pour organiser la sixième session de la Commission constitutionnelle. Cependant, nous partageons également sa frustration et son constat, à savoir que les résultats obtenus ont été décevants. Cette dernière session, qui était porteuse de tant de promesses à son ouverture, s'est en définitive avérée une nouvelle occasion

manquée pour le régime de montrer un attachement sincère aux travaux de la Commission. Nous continuerons d'exhorter toutes les parties à participer en toute bonne foi au processus de la Commission constitutionnelle et à modifier leur comportement improductif afin qu'elle puisse ouvrir des portes à d'autres aspects du processus politique.

La récente recrudescence de la violence dans toute la Syrie, y compris les attaques commises le 20 octobre à Damas et Ariha dont il a été question, rappelle à quel point un cessez-le-feu à l'échelle nationale est impératif. Cela reste un élément essentiel de la résolution 2254 (2015). Et nous exhortons l'Envoyé spécial à continuer de faire pression pour que des progrès soient réalisés sur tous les aspects de la résolution. Nous nous félicitons de l'attention et de la priorité qu'il a accordées à la libération des dizaines de milliers de Syriens qui seraient toujours détenus arbitrairement en Syrie.

La résolution 2254 (2015) reste la seule voie convenue au niveau international pour trouver une solution pacifique au conflit. Comme l'a déclaré le Secrétaire d'État Blinken le 13 octobre, le Gouvernement des États-Unis ne normalisera pas ses relations avec le régime d'Assad et ne soutiendra pas les efforts en ce sens tant que nous ne constaterons pas de progrès irréversibles sur la voie d'une solution politique.

Qu'il me soit permis maintenant d'aborder la question des sanctions. Les sanctions des États-Unis visent le régime d'Assad et ceux qui perpétuent ce conflit. Les États-Unis s'engagent à collaborer avec les parties pour s'assurer que les sanctions n'entravent pas les activités humanitaires et les opérations de relèvement rapide.

Le 18 octobre, la Secrétaire au Trésor des États-Unis, Janet Yellen, a annoncé que les États-Unis continueraient de chercher des moyens d'adapter les sanctions afin d'en atténuer les répercussions économiques, humanitaires et politiques non intentionnelles sur les populations non visées à l'étranger, y compris la population civile syrienne.

Nous sommes, nous aussi, alarmés par la dernière vague de la maladie à coronavirus (COVID-19) en Syrie. La COVID-19 se propage rapidement dans le nord-est, le nord-ouest et les territoires tenus par le régime. Ce problème est aggravé par le fait que, comme nous l'avons entendu, la couverture vaccinale en Syrie est l'une des plus faibles au monde, avec moins de 2% de tous les Syriens complètement vaccinés.

Les États-Unis ont pris des mesures pour contribuer à enrayer cette dernière vague de COVID-19. Le 25 septembre, l'Administratrice de l'Agence des États-Unis pour le développement international, M<sup>me</sup> Power, a annoncé que les États-Unis allaient fournir une aide sanitaire de plus de 108 millions de dollars à la Syrie.

La pandémie de COVID-19 souligne également l'importance capitale du mécanisme humanitaire transfrontière grâce auquel les vaccins contre la COVID-19 et d'autres fournitures vitales, notamment des bouteilles d'oxygène, peuvent parvenir à la population d'Edleb. Comme le Secrétaire général adjoint Griffiths nous l'a dit, les besoins en Syrie augmentent, c'est pourquoi nous devons saisir toutes les occasions qui se présentent pour aider les personnes touchées. Nous soutenons toutes les modalités d'acheminement de l'aide et encourageons le Conseil à trouver des moyens d'élargir l'accès à l'aide dans tout le pays.

Nous saisissons également cette occasion pour réaffirmer la profonde reconnaissance des États-Unis à tous les États qui accueillent des réfugiés syriens, en particulier l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la Turquie. Si de nombreux réfugiés syriens gardent l'espoir de retourner dans leur pays, personne ne devrait les pousser à risquer leur vie ou celle de leurs proches pour y parvenir.

C'est ce qui est précisément en jeu. Nous sommes profondément troublés par les rapports d'Amnesty International et de Human Rights Watch qui font état de terribles exactions commises contre les personnes qui sont retournées en Syrie, notamment de meurtres, d'actes de torture, de violences sexuelles et de disparitions forcées perpétrés par le régime d'Assad et les milices qui sont affiliées. Ces rapports concordent parfaitement avec les informations que le Conseil a reçues au cours des dernières années. Il n'est donc pas surprenant que les retours volontaires de réfugiés en Syrie soient à leur plus bas niveau depuis au moins 2016, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Dans les enquêtes, les réfugiés continuent de souligner que les conditions en Syrie ne sont pas propices à un retour en toute sécurité et dans la dignité et que les politiques du régime syrien, à savoir les détentions arbitraires, la torture, les disparitions forcées, la conscription obligatoire, la saisie et la destruction de biens privés, ainsi que la tolérance des milices, constituent autant d'obstacles de taille à leur retour.

Les États-Unis exhortent tous les États Membres à continuer de protéger les réfugiés syriens. Nous considérons que tous les efforts visant à précipiter leur retour sont pour l'heure prématurés. Nous nous engageons à maintenir notre soutien aux États Membres pour répondre aux besoins des réfugiés et des communautés d'accueil.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions Geir Pedersen et Martin Griffiths de leurs exposés, et nous avons écouté attentivement M<sup>me</sup> Albarouki. Nous saluons et soutenons fortement les efforts de médiation déployés par l'Envoyé spécial au plan politique. Nous nous félicitons de la conclusion à Genève de la sixième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle, dont le travail n'a pas été aisé.

Le plus important, c'est qu'un véritable processus politique ait repris conformément aux dispositions de la résolution 2254 (2015) et aux décisions prises au Congrès pour le dialogue national syrien tenu à Sotchi. Il est extrêmement important que les parties aient enfin pu se rencontrer après une interruption de neuf mois et poursuivre un dialogue direct et constructif. Je tiens à souligner la contribution des États garants du processus d'Astana pour assurer ce dialogue.

Malheureusement, en pleine session de la Commission, un attentat terroriste a été perpétré à Damas, coûtant la vie à 14 personnes. Nous pensons que les auteurs de cet attentat, qui ne souhaitent pas que la Commission mène à bien ses travaux, essayent de les faire échouer.

Dans la phase à venir, il est très important de veiller à ce que le travail de la Commission constitutionnelle reste dirigé et mis en œuvre par le peuple syrien lui-même, sans aucune ingérence extérieure et sans imposer de délais artificiels.

Il n'y a pas d'autre choix qu'un travail impartial avec les parties syriennes afin de les aider à trouver des solutions mutuellement acceptables. Cependant, nous devons nous montrer patients et pragmatiques et ne pas attendre de résultats immédiats, surtout lorsqu'il s'agit d'une question aussi fondamentale que la Constitution d'un pays. Nous sommes convaincus que le dialogue intersyrien ne doit pas devenir l'otage de modalités techniques.

Quant à nous, nous entendons continuer de collaborer activement avec toutes les parties intéressées afin que des progrès soient accomplis dans le

processus constitutionnel. Toutefois, beaucoup dépendra du savoir-faire diplomatique de M. Pedersen. Un envoyé spécial des Nations Unies doit être en contact permanent avec le peuple syrien pour tenter de dissiper la méfiance mutuelle et de trouver des solutions et des compromis mutuellement acceptables. Nous espérons pouvoir compter sur des efforts plus actifs de sa part pour travailler avec toutes les parties syriennes.

Malgré la stabilisation globale de la situation militaire et politique en Syrie, la menace d'une escalade des tensions demeure, notamment dans les territoires non contrôlés par le Gouvernement, à Edleb, dans la région de l'Euphrate et à Tanf.

Nous prenons note avec inquiétude des informations faisant état de la poursuite des frappes aériennes israéliennes illégales contre la Syrie. Dans le nord-est du pays, les membres de Daech sont libres de circuler, profitant de l'absence d'autorités légitimes, et nous assistons à des affrontements armés internes.

À cet égard, nous souhaitons souligner une nouvelle fois l'importance de soutenir le dialogue intersyrien afin de rétablir l'unité, l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de la Syrie.

Je voudrais maintenant passer au contenu du rapport du Secrétaire général sur la situation humanitaire en Syrie pour la période d'août à septembre (S/2021/890). Nous notons une différence majeure par rapport aux rapports précédents en ce qui concerne les chiffres portant sur les autorisations délivrées à l'ONU aux fins de la conduite des opérations humanitaires. Le nombre de mouvements effectués au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale a augmenté de 7%. À la date de publication du rapport, Damas avait déjà approuvé 83% des 218 demandes présentées pour les missions nécessitant une autorisation du Ministère des affaires étrangères; 17% sont toujours en cours de traitement, ce qui ne constitue pas en soi un refus. Il apparaît donc que la quasi-totalité des demandes formulées par l'ONU ont été approuvées.

Il s'avère que l'accès à 97% des personnes dans le besoin en Syrie n'est généralement pas un problème. Les seuls obstacles sérieux à la circulation des travailleurs humanitaires sont les mines et les engins non explosés, mais cela n'a pas empêché l'ONU de renforcer sa présence sur le terrain dans le nord-est du pays, où les convois humanitaires de l'Organisation mondiale de la Santé sont régulièrement envoyés, et dans la province de Deir ez-Zor.

Cela se passe bien évidemment de commentaires. Il est clair que Damas respecte pleinement ses obligations et est disposé à poursuivre sa coopération avec l'ONU. Nous espérons que tous nos collègues du Conseil en tiendront compte.

Dans ce contexte, la situation concernant l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front en direction d'Edleb semble beaucoup moins rose. Force est de constater que, comme nous le craignons, le seul convoi du mois d'août du Programme alimentaire mondial de l'Organisation des Nations Unies a suscité une certaine euphorie. Au cours des deux mois suivants, il n'y a pas eu d'autres avancées. La nourriture continue d'être stockée à Sarmada.

Les modalités de l'opération humanitaire de l'UNICEF mentionnée dans le rapport du Secrétaire général nécessitent des explications supplémentaires. Selon quels critères est-elle considérée comme une opération acheminant des livraisons à travers les lignes de front ? Nous croyons comprendre qu'aucune ligne de front n'a été franchie et il n'y a pas eu de livraisons acheminées à travers les lignes de front. Nous aimerions également obtenir de Martin Griffiths des précisions sur les mesures prises pour intensifier les efforts en matière de projets de reconstruction rapide. Les chiffres cités dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2021/890) sont encourageants, mais les progrès réels restent minimes. Nous ne comprenons pas pourquoi les efforts visant à créer des emplois entrent dans la même catégorie. L'amélioration de la situation socioéconomique de la population est sans aucun doute importante, mais comment peut-elle avoir une incidence concrète sur les conditions de vie dans un pays dont les infrastructures ont été détruites ? Honnêtement, nous ne voyons qu'un lien très indirect.

À la suite de sa récente visite en Syrie, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, a clairement exprimé la nécessité de créer des conditions adéquates pour les réfugiés syriens qui reviennent dans leur pays.

Dans le contexte de la crise économique mondiale, les voisins de la Syrie dans la région admettent ouvertement que leurs capacités d'accueil des réfugiés syriens sont de plus en plus limitées. Par ailleurs, un nombre croissant de ces réfugiés n'acceptent plus de vivre sous des tentes, sans accès aux soins de santé et à l'éducation, et cherchent à rentrer chez eux en quête de stabilité. Chaque mois, ils sont plusieurs centaines à le faire, pour la plupart des femmes et des enfants. Le Gouvernement

syrien a mis en place des centres d'accueil et d'hébergement dans 413 zones en Syrie pour fournir l'assistance nécessaire à 1,5 million de personnes. Des programmes gouvernementaux ont été lancés dans les provinces d'Alep, de Damas et de Hama pour récupérer les zones libérées des militants. Ces efforts déployés par le Gouvernement syrien, qui subit la pression des sanctions occidentales, méritent d'être soutenus.

Nos collègues occidentaux s'emploient néanmoins, avec une détermination qui serait mieux utilisée ailleurs, à déformer la réalité, à politiser cette question purement humanitaire, à intimider les rapatriés potentiels et à diffuser des informations fallacieuses. La déclaration faite aujourd'hui par mon collègue américain en est un bon exemple. Plus tôt nos collègues adopteront une approche constructive normale, mieux ce sera pour les Syriens ordinaires et leurs voisins dans la région.

Dans le même temps, des rapports du Bureau de la coordination des affaires humanitaires font état d'une augmentation de l'extrême pauvreté dans la région d'Edleb contrôlée par les terroristes, même au sein de la population active. Il n'est pas surprenant que des civils affamés, dont le nombre est en forte hausse dans l'enclave et qui sont de fait tenus en otage par quelques irréductibles insurgés, aient commencé à manifester dans la rue. Un récent exemple du comportement absolument esclavagiste des bandits d'Edleb, c'est leur refus de laisser partir un groupe de 50 adolescents qui avaient exprimé le désir de s'inscrire dans des universités à Alep et à Damas. Nous espérons que nos collègues du Conseil de sécurité qui se battent pour les droits et l'éducation des enfants feront connaître leur position sur cette question.

Malgré tout, il convient de noter la stabilisation à Deraa. Plus de 70 % des personnes déplacées sont rentrées chez elles, les écoles ont rouvert, et les travailleurs humanitaires ont repris leurs activités habituelles. Dans ce contexte, il est bien sûr déconcertant de voir ce qui se passe dans les camps de Hol et de Roukban. Nous appelons nos collègues à exercer une influence sur leurs clients. Nous sommes également préoccupés par la situation dans le nord de la Syrie à cause des nombreuses violations du droit international humanitaire et des droits des personnes déplacées dans les régions de Ras el-Aïn et Tell Abiad.

Pour finir, je voudrais rappeler à chacun d'entre nous que, très bientôt, nous devons décider de l'avenir du mécanisme transfrontalier. Nous devons décider de l'éventuelle prolongation du mécanisme transfrontalier de manière impartiale, sur la base des faits

et des réalisations, conformément aux dispositions de la résolution 2585 (2021). De sérieuses questions subsistent quant à sa mise en œuvre, et le temps presse. Les prétendus « succès » qui ne sont qu'un leurre ne seront pas pris en compte dans cette décision. J'espère que nos collègues et le Secrétariat le comprennent.

**M. Kelly** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration aujourd'hui au nom des corédacteurs pour le dossier humanitaire syrien, à savoir la Norvège et l'Irlande.

Je remercie le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths de son exposé. Il nous a décrit en termes crus l'énormité des besoins humanitaires auxquels est confronté le peuple syrien, une sombre réalité que notre intervenante, M<sup>me</sup> Mounerfah Albarouki, a également exprimée aujourd'hui, et nous la remercions également de son exposé.

Je tiens tout d'abord à déplorer la récente recrudescence des hostilités en Syrie, en particulier dans le nord-ouest, qui ont fait plus de 100 morts parmi les civils depuis juin. Ce mépris flagrant pour la vie des Syriens est franchement inacceptable. Nous exhortons toutes les parties au conflit à respecter et à mettre en œuvre pleinement les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, notamment en assurant la protection des civils. Nous appelons également tous les États ayant une influence directe sur les parties au conflit à prendre sans attendre toutes les mesures possibles pouvant conduire à une protection accrue de la population civile en Syrie.

Les Syriens s'apprentent à vivre un nouvel hiver rigoureux. Les niveaux de résilience étant au plus bas après 10 ans de conflit, la situation des Syriens n'a jamais été aussi mauvaise depuis le début du conflit. Dans le nord-ouest, un grand nombre des 2,8 millions de personnes déplacées vivent dans des tentes fragiles et surpeuplées, dans des vallées inondables ou sur des collines rocheuses exposées à de rudes conditions météorologiques. Les récents hivers en Syrie ont fait de nombreux morts et blessés, les incendies ayant ravagé des camps surpeuplés, les tempêtes ayant fait des ravages et les inondations ayant emporté des milliers de tentes et détruit des habitations temporaires.

L'arrivée de ces rudes conditions hivernales coïncide avec la hausse des prix du carburant et la pénurie de nourriture. Malheureusement, d'autres personnes vont encore perdre la vie cet hiver, et nous avons conscience du fait que ces conditions, de même que le conflit et la

violence qui perdurent, ont une incidence disproportionnée sur les femmes et les enfants. L'extrême précarité de la situation souligne combien il importe de veiller à ce que l'aide puisse parvenir à ceux qui en ont le plus besoin, en assurant un accès humanitaire continu et un financement adéquat des efforts de préparation à la saison hivernale. Par ailleurs, nous ne devons pas oublier la nécessité d'une action humanitaire plus ample, notamment en ce qui concerne l'eau, l'assainissement, la santé, de l'éducation et le logement, ainsi les projets de relèvement rapide conçus pour répondre aux besoins immédiats des Syriens.

Les conditions hivernales difficiles vont créer de nouvelles difficultés opérationnelles pour l'accès humanitaire déjà complexe en Syrie. Nous prenons acte de l'amélioration cette année de l'accès à travers les lignes de front dans le nord-est. Nous nous réjouissons de l'annonce d'un éventuel convoi interorganisations acheminé à travers les lignes de front vers le nord-ouest, qui s'appuiera sur la première mission exigeant le franchissement de lignes de front du Programme alimentaire mondial, qui a eu lieu en août. Nous nous félicitons également de la poursuite des efforts déployés dans le cadre de la grande opération transfrontière à Bab el-Haoua. Grâce à la décision de principe prise par le Conseil en juillet, cette opération transfrontière continue de fournir une aide vitale à 3,4 millions de personnes dans le besoin, qui vont devoir affronter un nouvel hiver dans un contexte d'intensification des hostilités, d'aggravation de la crise économique, de propagation sans précédent de la maladie à coronavirus (COVID-19) et de grave crise de financement.

Nous sommes préoccupés par la dégradation des conditions de sécurité dans le camp de Hol, comme l'a indiqué le Secrétaire général ce mois-ci. La réalité quotidienne de ces personnes vulnérables est une lutte permanente pour accéder à la nourriture, aux soins de santé, à l'eau potable, à la protection et aux autres services de base, sans parler de leur exposition à la propagation de la COVID-19. Il est essentiel que la sécurité soit assurée dans ce camp d'une manière qui ne mette pas en danger les résidents et ne limite pas l'accès humanitaire.

Le nombre de cas de COVID-19 en Syrie a fortement augmenté au cours des deux derniers mois. Par exemple, on a parlé d'une épidémie non maîtrisée dans le nord-ouest, le taux de positivité ayant doublé au cours du mois écoulé, entraînant un grand nombre de morts et de malades. Cela a exercé une pression énorme sur un système de santé déjà fragile et rend d'autant plus

urgente la nécessité de protéger l'accès à l'eau et aux services d'assainissement. Toutes les parties doivent faciliter l'accès humanitaire et respecter les cessez-le-feu afin de permettre aux équipes médicales humanitaires de s'acquitter de leurs fonctions vitales, notamment l'administration, en toute sécurité, des vaccins contre la COVID-19 à ceux qui en ont le plus besoin.

Pour finir, je voudrais souligner notre engagement à aider le peuple syrien face à cette grave crise humanitaire. En tant que corédacteurs, notre approche reste basée sur les propos du Secrétaire général, qui nous dit que les populations tiennent absolument à reprendre le cours de leur vie, mais pour ce faire, il est absolument crucial que le conflit cesse, que ces populations bénéficient d'une aide vitale, qu'un soutien soit apporté au relèvement rapide et que les droits humains soient respectés. Nos efforts collectifs au Conseil doivent assurément viser à faire en sorte que les Syriens qui souffrent de ce terrible conflit puissent vivre dans la dignité et nourrir l'espoir d'un avenir meilleur.

Je voudrais maintenant faire quelques observations sur la situation politique à titre national.

Je remercie vivement M. Pedersen des efforts qu'il déploie pour donner un nouvel élan aux travaux de la Commission constitutionnelle. Nous partageons sa déception quant à l'absence de progrès. Comme Rouba Mhaissen, intervenante de la société civile, nous l'a dit avec éloquence le mois dernier (voir S/PV.8866), si nous voulons qu'un règlement politique soit couronné de succès, nous devons nous attacher à renforcer la résilience locale et à appuyer les Syriens et en particulier les Syriennes, dont la voix et l'action doivent être soutenues. Leur participation véritable au processus politique est cruciale pour parvenir à une paix durable après tant de terribles années de conflit.

Comme indiqué dans la résolution 2254 (2015), la nouvelle constitution est l'élément de base pour une solution politique et une réconciliation nationale, dont le peuple syrien a besoin et qu'il est en droit d'attendre. Il est plus que temps de s'engager véritablement dans cette tâche essentielle et de réaliser des progrès tangibles. Hélas, la vision d'un avenir pacifique reste insaisissable, et le peuple syrien continue de subir l'horreur d'événements tels que les attaques meurtrières perpétrées la semaine dernière à Damas et à Edleb, qui ont notamment tué trois garçons et une fille qui étaient sur le chemin de l'école. L'Irlande condamne ces attaques, qui soulignent l'importance de déclarer un cessez-le-feu national dans toute la Syrie.

Ce mois-ci, un événement sur le sort des personnes disparues en Syrie a été organisé en marge de l'Assemblée générale. Les membres des familles ont évoqué les circonstances terribles dans lesquelles leurs proches ont disparu. Le Réseau syrien des droits de l'homme estime qu'au moins 149 000 personnes sont toujours détenues ou portées disparues. C'est une situation épouvantable pour ces personnes et pour leurs familles, qui restent dans l'incertitude en attendant des nouvelles de leurs proches. Nous appelons les autorités syriennes et les autres parties à libérer les détenus et les personnes enlevées, et nous remercions M. Pedersen de l'action qu'il mène sur cette question importante.

Nous avons écouté avec intérêt les idées de M. Pedersen sur les approches par étape que pourraient suivre les parties syriennes et les acteurs internationaux. L'Irlande est curieuse d'en savoir plus à ce sujet et prête à l'aider de toutes les manières possibles. Comme toujours, il bénéficie de notre plein appui dans les efforts vitaux qu'il déploie pour rechercher une solution politique au conflit syrien, conformément à la résolution 2254 (2015).

**M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) :** Je remercie M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, et M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, de leurs exposés. Je salue les efforts qu'ils déploient pour faire avancer le processus politique en Syrie et soulager la détresse du peuple syrien. J'ai également écouté attentivement l'exposé de M<sup>me</sup> Albarouki.

La Chine s'est félicitée de la convocation de la sixième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle selon le calendrier prévu et a pris acte du fait que les résultats escomptés n'ont pas été au rendez-vous. Alors que la Syrie continue de souffrir de l'occupation étrangère, des sanctions unilatérales et du terrorisme ; alors qu'il existe un grave déficit de confiance politique mutuelle entre toutes les parties en Syrie ; et alors que l'avenir et le destin du pays ne sont pas entièrement entre les mains du peuple syrien, il n'est pas surprenant que la Commission constitutionnelle rencontre des difficultés et des retards dans ses travaux. Après la session de la Commission, l'Envoyé spécial a déclaré à la presse que toutes les parties en Syrie devaient se mettre d'accord sur la manière de progresser dans la rédaction de la constitution.

Nous appelons toutes les parties à continuer de collaborer de manière constructive avec l'Envoyé spécial à cet égard. Toutes les parties en Syrie et les personnes

qui ont une influence sur le pays doivent prendre des mesures concrètes pour mettre effectivement en œuvre un processus dirigé et contrôlé par les Syriens, en commençant pour ce faire par les questions qui font consensus comme la lutte contre le terrorisme, coopérer activement, établir progressivement une confiance mutuelle pour créer les conditions nécessaires au processus politique, apporter un appui fonctionnel aux travaux de l'Envoyé spécial et promouvoir conjointement l'application de la résolution 2254 (2015).

La semaine dernière, une attaque terroriste a été perpétrée à Damas, faisant des victimes. La Chine condamne avec force cette attaque, présente ses condoléances aux familles des victimes et exprime sa compassion aux personnes blessées. La Chine s'oppose au terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et appuie les efforts de lutte contre le terrorisme déployés par le Gouvernement syrien. Le terrorisme est un fléau pour l'humanité. Le Conseil de sécurité doit envoyer un message cohérent et clair aux forces terroristes en Syrie et rejeter le deux poids, deux mesures.

La situation humanitaire en Syrie décrite par le Secrétaire général adjoint Griffiths est très préoccupante. La crise économique touche la société syrienne dans tous ses aspects. Les prix des denrées alimentaires et du pétrole grimpent en flèche, tandis que les revenus de la population restent en chute libre. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) demeure un problème grave, alors que les vaccins sont en nombre insuffisant. Le niveau de l'Euphrate a baissé et le fonctionnement de la station d'eau d'Alouk est fréquemment interrompu, ce qui fait qu'il est difficile de maintenir l'approvisionnement en eau et en électricité et d'irriguer les terres agricoles.

Depuis que la Turquie a envahi illégalement le nord-est de la Syrie, elle a coupé à de nombreuses reprises l'approvisionnement en eau depuis la station d'eau d'Alouk, touchant des centaines de milliers de civils et créant d'énormes difficultés pour les opérations humanitaires de l'ONU dans la région. La Chine exhorte la Turquie à se conformer au droit international, y compris le droit international humanitaire, à protéger les civils, à maintenir l'exploitation des infrastructures et à assurer à l'ONU un accès humanitaire.

Les besoins humanitaires de la Syrie vont encore augmenter à l'approche de l'hiver. La communauté internationale doit accorder une attention égale à l'aide humanitaire et à la reconstruction économique et adopter une approche articulée autour de plusieurs axes pour

aider le peuple syrien à faire face aux nombreuses difficultés. La Chine se félicite des opérations humanitaires à grande échelle menées par le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNICEF et d'autres organismes dans l'ensemble de la Syrie. Le 31 août, le PAM a acheminé pour la première fois une aide humanitaire à travers les lignes de front, d'Alep à Edleb. C'était une grande première.

Nous espérons que toutes les parties concernées travailleront ensemble pour élaborer un plan en vue de mener des opérations interinstitutions à travers les lignes de front dans le nord-ouest du pays. La Chine se félicite que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organismes aient activement mené des projets d'activités de relèvement rapide et de subsistance en Syrie, réparé des infrastructures, enlevé les débris et offert des formations et des possibilités d'emploi à la population.

La Syrie a récemment coopéré avec l'Égypte, la Jordanie et le Liban sur la question du gaz naturel. Nous encourageons les pays de la région à renforcer l'interaction et l'assistance mutuelle afin d'améliorer conjointement la situation économique et humanitaire régionale. Il convient de souligner que les sanctions unilatérales ont exacerbé les crises économique et humanitaire en Syrie et vont à l'encontre des efforts de la communauté internationale. Elles doivent donc être levées immédiatement.

**M<sup>me</sup> Prince** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Geir Pedersen, le Secrétaire général adjoint, Martin Griffiths, et M<sup>me</sup> Albarouki de leurs exposés.

Nous restons extrêmement préoccupés par les conditions de sécurité en Syrie. Les dernières informations faisant état d'actes d'hostilité sont alarmantes et continuent d'aggraver une crise humanitaire déjà épouvantable. Nous condamnons avec force tous les actes de violence, en particulier les attaques récemment perpétrées à Damas et à Edleb. Nous implorons les parties au conflit de faire preuve de la plus grande retenue et de s'engager pleinement en faveur d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale.

La protection des civils et des infrastructures civiles est primordiale. Nous rappelons aux parties leur obligation de se conformer pleinement aux principes consacrés par le droit international, notamment dans la

conduite de toutes les opérations militaires et antiterroristes. Faillir à cette obligation constitue une violation flagrante, pour laquelle l'impunité ne doit jamais être tolérée. La protection des civils s'étend aux personnes qui vivent dans des camps de déplacés, tels que celui de Hol, où l'insécurité persiste. Nous réaffirmons que les habitants des camps et les travailleurs humanitaires doivent jouir de bonnes conditions de sécurité et avoir accès aux services de base.

Les crises économique et de l'eau placent la population syrienne dans une situation très périlleuse, car elles aggravent l'insécurité alimentaire et les pénuries d'autres produits de base et risquent d'entraîner des conséquences humanitaires à long terme. Par conséquent, la baisse sans précédent du niveau de l'Euphrate, accélérée par la menace existentielle des changements climatiques, ainsi que d'autres facteurs troublants, tels que la réduction des capacités opérationnelles de la station de pompage d'eau d'Alouk, exigent une attention immédiate et soutenue. De plus, nous ne pouvons pas faire abstraction de l'incidence négative des mesures coercitives unilatérales sur la population civile, le travail des acteurs humanitaires et la riposte nationale face à la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous appelons de nouveau à la levée de ces mesures dans l'intérêt du peuple syrien.

Des mesures concrètes doivent être prises pour aider la Syrie et les Syriens dans le besoin. Les vulnérabilités sont prononcées. Les projets et activités de relèvement rapide, notamment la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures civiles, sont indispensables et doivent être appuyés concrètement par la communauté internationale et d'autres partenaires. Ceci est nécessaire pour renforcer la résilience du peuple syrien et soutenir les efforts fournis par le pays pour atteindre ses objectifs de développement à long terme. Il convient de rappeler que ces projets sont également un facteur essentiel qui favorisera le retour des réfugiés et des déplacés dans leurs lieux d'origine.

En Syrie, des millions de personnes continuent de dépendre d'une aide vitale et les besoins augmentent rapidement, chaque jour. Un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave, facilité par le mécanisme transfrontalier, reste un élément essentiel pour faire face à cette situation. Toutefois, à lui seul, ce mécanisme ne peut pas répondre de manière efficace et adéquate aux besoins de tous les Syriens. Par conséquent, il faut une modalité transfrontalière pour compléter ce mécanisme transfrontalier. Cette modalité doit être optimisée et

étendue pour améliorer l'accès. Nous exhortons donc les parties à continuer de collaborer pour développer cette modalité.

Nous prenons note, avec inquiétude et regret, des résultats de la sixième session de la Commission constitutionnelle, en dépit des efforts de l'Envoyé spécial. Il ne fait aucun doute que la Commission constitutionnelle est d'une importance vitale pour faire avancer le processus politique au sens large et constitue une composante importante de la résolution 2254 (2015). Nous exhortons vivement toutes les parties à maintenir leur engagement à travailler ensemble et à dialoguer de manière constructive, dans un esprit de respect mutuel et de compromis. Elles ont pu trouver des points communs auparavant et doivent en trouver d'autres pour parvenir à un consensus et aller de l'avant.

Nous continuons d'appuyer l'Envoyé spécial et les efforts inlassables qu'il déploie pour faciliter les travaux de la Commission constitutionnelle et le processus politique en général, y compris ses efforts relatifs aux questions non résolues des détenus et des personnes disparues. Il faut donner la priorité aux mesures de confiance dans le cadre de ce processus pour promouvoir la bonne volonté et encourager la réconciliation nationale.

Une paix et une stabilité durables en Syrie ne peuvent être obtenues par des moyens militaires. Un règlement politique reste la seule voie pour mettre enfin un terme à une décennie de conflit et de souffrances. La Syrie et son peuple ont besoin d'un appui pragmatique, axé sur la Syrie et qui n'est pas guidé par des intérêts géopolitiques. Pour ce faire, des mesures constructives, comme le retrait de toutes les forces étrangères non autorisées présentes sur le territoire souverain de la Syrie, s'imposent.

Dix années de conflit ont privé le peuple syrien de sa dignité, de sa sécurité et de sa prospérité. Une décennie s'est écoulée dans la tourmente et l'angoisse. Le moment est venu de soutenir la Syrie par des actes concrets, plutôt que par de simples expressions verbales de solidarité. Nous avons un devoir envers le peuple syrien, et nous ne devons pas manquer de l'accomplir.

**M<sup>me</sup> Buenrostro Massieu** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen, le Secrétaire général adjoint Griffiths et M<sup>me</sup> Mounerfah Albarouki de leurs exposés.

Nous saluons également la présence des représentants de la Syrie, de l'Iran et de la Turquie à la séance d'aujourd'hui.

Ma déclaration sera axée sur les points suivants : premièrement, la violence et le cessez-le-feu ; deuxièmement, le processus constitutionnel ; troisièmement, l'état de droit et enfin, la situation humanitaire.

Tout d'abord, le Mexique rejette tous les actes de violence qui ont été perpétrés récemment. Mon pays condamne l'attentat contre un véhicule militaire à Damas, qui a entraîné la mort de 14 personnes. Ma délégation condamne également les bombardements dans le nord-ouest, notamment à Ariha, Edleb et dans l'ouest d'Alep, qui ont entraîné la mort de civils, dont des enfants. Nous exprimons nos condoléances et appelons au strict respect du droit international et du droit international humanitaire. Ces événements nous rappellent l'absolue nécessité d'un cessez-le-feu national durable et viable. Le coût humain est inacceptable. Selon les estimations les plus récentes publiées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, plus de 350 000 personnes ont été tuées au cours des 10 années de conflit.

Deuxièmement, nous nous félicitons de la tenue récente de la sixième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle et nous prenons note de l'accord conclu entre les parties sur les méthodes de travail. Nous regrettons que, deux ans après la création de la Commission, les progrès en matière de rédaction de la constitution soient si limités. Nous appelons la délégation nommée par le Gouvernement à faire preuve d'engagement dans le cadre de sa participation au processus constitutionnel.

La Commission constitutionnelle n'est pas une solution définitive au conflit syrien, mais elle jettera sans aucun doute les bases permettant de faire avancer la transition politique et la réconciliation sociale et, finalement, d'instaurer une paix durable. À cet égard, nous nous félicitons de la poursuite des contacts entre l'Envoyé spécial et les organisations de la société civile. Nous nous félicitons en particulier de la récente réunion avec le Comité consultatif des femmes syriennes. Nous rappelons qu'il importe de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes, des jeunes et des minorités à toutes les étapes des discussions politiques.

Malgré l'absence de progrès en ce qui concerne la rédaction de la nouvelle Constitution, nous constatons qu'il existe un terrain d'entente entre les délégations sur des questions comme la cessation de la violence, l'endigement de la pandémie, la protection des civils, la lutte contre le terrorisme, le renforcement des institutions et la relance économique, ainsi que la préservation de

la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de la Syrie. La résolution 2254 (2015) reste la référence qu'il faut respecter.

S'agissant de l'état de droit, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général. Le Mexique, lui aussi, appelle à la libération des détenus et demande que les affaires de disparitions forcées soient élucidées, dans les plus brefs délais. Nous soulignons que si l'on ne répond pas aux demandes de milliers de familles en la matière, il sera impossible de reconstruire le tissu social syrien ou de promouvoir la réconciliation nationale.

Sur le plan humanitaire, mon pays est préoccupé par l'augmentation du nombre de cas de maladie à coronavirus (COVID-19), qui exacerbe les besoins humanitaires critiques, en particulier dans le nord-ouest. À ce jour, seulement 1,6 % de la population a reçu le vaccin. De plus, les prévisions sont sombres, car en dépit de la campagne de vaccination prévue, seulement 15 % de la population pourra être vaccinée. Comme nous l'avons rappelé maintes fois, le vaccin contre la COVID-19 doit être considéré comme un bien public mondial et son accès universel doit être garanti.

Mon pays, le Mexique, salue les efforts déployés pour que l'aide humanitaire continue d'être acheminée au-delà des lignes de conflit. À cette fin, nous demandons que les autorisations nécessaires soient délivrées. L'accès humanitaire, tant à travers les frontières qu'à travers les lignes de conflit, est particulièrement important à l'approche de l'hiver. Les personnes déplacées dans le nord-est auront besoin de tentes et de carburant. Environ 80 % des personnes vivant dans les camps de déplacés sont des femmes et des enfants.

Pour conclure, le Mexique réaffirme qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit en Syrie. C'est pourquoi nous appelons à un cessez-le-feu à l'échelle nationale et à l'intensification d'efforts pour avancer vers une solution politique, afin de donner la priorité aux besoins humanitaires urgents du pays.

**M. Lipand** (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et le Secrétaire général adjoint Griffiths de leurs exposés éclairants d'aujourd'hui. Nous saluons la participation de M<sup>me</sup> Mounerfah Albarouki à la présente séance et la remercions de ses observations perspicaces.

L'Estonie condamne, dans les termes les plus forts, les actes de violence qui ont eu lieu la semaine dernière en Syrie. Je pense notamment à l'attaque contre

un bus militaire à Damas et aux attaques de missiles à Ariha le 20 octobre. Ce jour-là, au moins 10 civils, dont quatre enfants, ont été tués dans la ville d'Ariha, dans la province d'Edleb.

Nous réitérons notre appel à un cessez-le-feu à l'échelle nationale, qui est une condition préalable à un dialogue pacifique, sur la base de la résolution 2254 (2015). Toutes les parties doivent respecter le droit international et garantir un accès humanitaire sûr, durable et sans entrave à toute la population syrienne.

La nouvelle vague de violence prouve malheureusement que la guerre est loin d'être terminée. Comme l'ont indiqué M<sup>me</sup> Albarouki aujourd'hui et M<sup>me</sup> Mhaisen le mois dernier (voir S/PV.8866), les réfugiés n'ont pas l'intention de retourner en Syrie dans ces circonstances. Nous réaffirmons que le retour des réfugiés doit être librement consenti et s'effectuer dans la sécurité et la dignité.

En ce qui concerne la situation humanitaire, nous félicitons le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires d'avoir apporté une aide humanitaire à 5 millions de personnes en moyenne en août et en septembre. Comme l'a fait remarquer M. Griffiths, l'assistance transfrontalière reste essentielle pour fournir une aide alimentaire et une assistance vitale à des millions de personnes déplacées. Ce soutien est d'une importance cruciale, car d'une manière générale, les conditions de vie continuent de se détériorer en raison de la corruption généralisée et du phénomène des seigneurs de guerre. L'Estonie tient à exprimer ses préoccupations face aux récentes informations selon lesquelles le régime syrien manipule les taux de change, ce qui a contraint les organismes humanitaires internationaux à utiliser un taux de change faussé.

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen de ses efforts, mais après six cycles de pourparlers de la Commission constitutionnelle, aucun débat de fond n'a été mené sur la Constitution, les réunions ne se sont pas tenues à un rythme régulier et aucun progrès notable n'a été enregistré. La Commission constitutionnelle a manqué à son devoir envers le peuple syrien. Nous sommes témoins de manœuvres dilatoires et de promesses vides de sens. Nous encourageons par conséquent l'Envoyé spécial à envisager d'autres mesures de confiance pour essayer de rapprocher des intérêts contradictoires.

Enfin, la localisation des personnes disparues, qu'elles soient décédées ou détenues arbitrairement, reste une priorité pour l'Estonie. Les mécanismes

d'enquête tels que la Commission d'enquête sur la République arabe syrienne du Conseil des droits de l'homme et le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, établi par l'Assemblée générale, sont des outils importants pour atteindre cet objectif.

**M<sup>me</sup> Farrey** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Envoyé spécial Pedersen et le Coordonnateur des secours d'urgence Griffiths de leurs exposés d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier M<sup>me</sup> Albarouki de sa déclaration.

Le mois dernier a été marqué par une augmentation inquiétante des actes de violence meurtrière en Syrie. Nous prenons note notamment avec inquiétude de l'attaque à la roquette commise le 20 octobre par les forces du régime contre des zones résidentielles de la ville d'Ariha, dans le sud d'Edleb, qui aurait fait 13 morts, dont plusieurs écoliers, et 30 blessés. Le Royaume-Uni prend note avec préoccupation de l'attentat à la bombe perpétré le même jour contre un bus militaire à Damas, qui aurait causé la mort de 14 personnes.

Le Royaume-Uni condamne ces deux attaques. Nous réaffirmons notre condamnation de tout acte de terrorisme, quels que soient le lieu ou le moment et quel qu'en soit l'auteur. Nous demandons de nouveau à toutes les parties en Syrie de cesser immédiatement toutes les attaques contre les civils et les biens de caractère civil, ainsi que l'emploi aveugle d'armes. Nous exprimons nos condoléances et notre sympathie aux familles des victimes de ces attentats et d'autres attaques et souhaitons aux blessés un plein et prompt rétablissement.

Dans ce contexte de cette apparente augmentation soutenue des actes de violence commis en Syrie, s'agissant de leur nombre et de leur nature, le mois dernier, nous avons exprimé l'espoir que des progrès notables soient réalisés dans le cadre des processus politiques prévus par la résolution 2254 (2015), notamment lors du sixième cycle de pourparlers de la Commission constitutionnelle (voir S/PV.8866).

Nous remercions l'Envoyé spécial Pedersen des efforts inlassables qu'il a déployés pour faciliter la tenue des pourparlers à Genève. Après deux ans de réunions, certains signes de progrès limités ont été constatés. Toutefois, comme d'autres, nous sommes déçus par le fait que malgré les efforts de l'Envoyé spécial Pedersen, les

parties ne soient pas parvenues à un consensus sur les prochaines étapes, notamment la rédaction d'une nouvelle constitution ou le choix d'une date pour le prochain cycle de pourparlers. En ce sens, le processus a échoué. Nous espérons que de véritables préparatifs seront faits en vue du lancement du processus de réforme constitutionnelle.

Une solution politique, conformément à la résolution 2254 (2015), reste la seule voie permettant de mettre fin au conflit en Syrie. En l'absence de progrès notables sur la voie d'un règlement durable du conflit, le Royaume-Uni réaffirme sa position, à savoir qu'il ne financera pas la reconstruction. Dans l'intervalle, le Royaume-Uni reste déterminé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour soulager les souffrances du peuple syrien. Il s'agit notamment de limiter les ressources mises à la disposition de ceux qui cherchent à perpétuer le conflit ou à en tirer profit et de fournir une assistance aux Syriens confrontés à l'une des situations humanitaires les plus graves au monde, dans la mesure de nos moyens.

Depuis le début du conflit, le Royaume-Uni a versé plus de 5 milliards de dollars à titre d'aide humanitaire aux Syriens. Rien qu'en 2020-2021, le Royaume-Uni a fourni une aide alimentaire, de l'eau potable, des consultations médicales, des services éducatifs et plus de 200 000 vaccins à hauteur de plus de 2 millions de dollars. Aider les personnes les plus vulnérables en Syrie par tous les moyens disponibles reste une priorité pour le Royaume-Uni.

Les récentes missions menées à travers les lignes de front ont mis en évidence les problèmes qui se posent pour garantir un accès soutenu et sûr à l'aide acheminée à travers les lignes de front dans le nord-ouest de la Syrie. L'assistance transfrontalière reste le moyen le plus efficace et le plus sûr. Nous nous félicitons de l'élaboration d'un plan pour une période de six mois pour l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front, qui vise à explorer plus en détail les possibilités d'améliorer l'accès à ce type d'assistance. Nous remercions nos partenaires, dont la Turquie. Sans leur collaboration, les missions pilotes menées à travers les lignes de front n'auraient pas pu avoir lieu.

En plus de fournir une aide directe pour sauver des vies, le Royaume-Uni est conscient de l'importance de l'aide humanitaire et de solutions durables pour répondre aux besoins des personnes en renforçant leur résilience, en rétablissant leurs capacités et en facilitant le relèvement après une crise, autrement dit le relèvement rapide.

À ce jour, le Royaume-Uni a œuvré en faveur du relèvement rapide en Syrie notamment au moyen d'une aide pécuniaire aux ménages vulnérables, d'importations pour l'agriculture et l'élevage et d'un appui aux activités de réparation des logements de base. Dans le nord-est de la Syrie, le Royaume-Uni a apporté son assistance à plus de 5 500 personnes au moyen de programmes travail contre rémunération et plus de 53 000 personnes grâce à des initiatives de développement des entreprises.

En conclusion, ce type de soutien ne sera malheureusement jamais suffisant, aussi longtemps que le régime syrien ne fera pas passer le peuple syrien avant sa propre survie et ne s'engagera pas véritablement à faire avancer le processus politique approuvé par le Conseil dans sa résolution 2254 (2015). Nous exhortons une nouvelle fois le régime syrien à coopérer de bonne foi avec l'ONU et l'Envoyé spécial afin de bâtir un avenir véritablement durable et pacifique pour la Syrie et son peuple.

**M<sup>me</sup> Broadhurst Estival** (France) : Je voudrais d'abord remercier Geir Pedersen et Martin Griffiths pour leurs interventions, ainsi que Mounerfah Albarouki pour son témoignage.

La guerre en Syrie demeure une réalité quotidienne, et nous condamnons le regain de violence, comme ce fut le cas lors des attaques à la bombe le 20 octobre dernier à Damas, puis lors des bombardements indiscriminés par le régime et ses soutiens sur Edleb qui ont entraîné la mort d'au moins une dizaine de civils, dont quatre enfants. Tout doit être fait pour mettre en place une cessation générale des hostilités, sous supervision des Nations Unies, conformément aux résolutions du Conseil.

La France salue les efforts de l'Envoyé spécial pour organiser la tenue de la sixième session de la Commission constitutionnelle la semaine dernière à Genève. Nous prenons note des discussions organisées au cours de la semaine : elles ont porté sur des sujets extrêmement importants pour l'avenir des Syriens. Nous regrettons que la délégation nommée par le régime n'ait pas ouvert la voie à la recherche d'un texte commun. Nous regrettons également qu'aucune date pour une prochaine réunion n'ait été agréée.

Il faut regarder la réalité en face : cela fait maintenant deux ans que ce processus a été mis en place et aucun résultat tangible n'a été obtenu. Nous avons déjà appelé à de nombreuses reprises à un engagement sincère du régime et à une mobilisation de ses soutiens en ce sens.

Le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2254 (2015) et elle demeure la feuille de route commune aux membres du Conseil pour aboutir à une solution politique à ce conflit. Tant que la résolution 2254 (2015) ne sera pas pleinement mise en œuvre, il n'y aura pas de paix durable possible en Syrie, comme les événements du 20 octobre en témoignent. C'est précisément au nom de cette paix durable que nous n'avons cessé de répéter qu'en l'absence de solution politique solidement enclenchée, nos positions sur la levée des sanctions, sur la normalisation et sur la reconstruction demeureront inchangées. Sans solution politique, il ne peut y avoir de retour volontaire, sûr et digne des réfugiés et des déplacés.

La situation humanitaire demeure catastrophique et la population syrienne s'apprête à affronter les rigueurs d'un nouvel hiver de guerre. Le droit international humanitaire continue à être piétiné. Pour les seuls mois d'août et de septembre, au moins 126 civils ont perdu la vie. Les violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme ne resteront pas impunies. La France y veillera. Sans justice, il n'y aura pas de paix durable en Syrie.

La protection des civils, y compris des personnels humanitaires et médicaux, doit rester une priorité absolue. Tout doit également être fait pour garantir un plein accès humanitaire et accélérer les campagnes de vaccination contre la COVID-19, comme cela a été répété à de nombreuses reprises, notamment dans le nord-ouest où la pandémie se répand de façon extrêmement préoccupante.

Comme l'a indiqué le Secrétaire Général dans son dernier rapport, le premier convoi traversant les lignes de front au nord-ouest constitue un progrès mais l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front, nous le savons, ne peut se substituer aux opérations transfrontières. Nous encourageons donc l'ONU à intensifier les convois transfrontaliers pour répondre aux besoins des populations à l'approche de l'hiver.

Après 10 années de guerre, il est temps que tous les membres de ce Conseil comprennent que personne ne sortira vainqueur de la crise syrienne par les armes. Il y a urgence à ce que chacun fasse preuve d'un esprit de compromis pour mettre fin et un terme à cette tragédie.

**M. Ben Lagha** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je remercie de leurs exposés M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires

humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, et M<sup>me</sup> Mounerfah Albarouki, Coordonnatrice générale de la Conférence nationale syrienne. Je salue également la participation des représentants de la Syrie, de l'Iran et de la Turquie à cette séance.

Tout d'abord, la Tunisie exprime sa préoccupation face à la hausse généralisée de la violence, des tensions et du terrorisme en Syrie au cours des dernières semaines. Nous sommes également préoccupés par les signes d'augmentation des affrontements armés dans certaines parties du pays, qui pourraient saper les efforts de stabilisation et exacerber les problèmes humanitaires et de sécurité, en particulier dans le contexte des conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

À cet égard, nous réaffirmons notre position ferme selon laquelle il ne peut y avoir de solution militaire à la crise. La solution passe plutôt par un règlement politique dirigé et contrôlé la Syrie, et facilité par l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015), afin de mettre un terme aux ingérences extérieures et à la présence de groupes terroristes, de préserver l'unité et la souveraineté de la Syrie, et de rétablir sa sécurité et sa stabilité.

Nous réaffirmons également qu'il importe de rétablir la stabilité en Syrie par des efforts visant à désamorcer la situation et à rétablir le calme. Toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et protéger les civils à tout moment, en particulier les enfants et les autres groupes vulnérables.

L'attentat terroriste à l'explosif qui a visé un bus militaire à Damas le 20 octobre vient nous rappeler une fois de plus qu'il faut lutter contre les organisations désignées comme terroristes, tout en respectant le droit international et en préservant l'unité de la communauté internationale. Les civils doivent être protégés contre toutes les formes de violence et d'agression, quelle qu'en soit l'origine. Nous constatons également une recrudescence récente des combats entre diverses factions et groupes terroristes en Syrie. Nous rappelons donc une nouvelle fois que les accords et arrangements en vigueur en Syrie, malgré leur importance, resteront des solutions à court terme à un cessez-le-feu tant qu'ils ne régleront pas de manière pratique et efficace la question de la neutralisation des organisations terroristes, les empêchant ainsi de trouver refuge dans certaines zones du pays comme elles l'ont fait jusqu'à présent. Une

solution politique à long terme est nécessaire en Syrie afin de rétablir la sécurité et la stabilité dans le pays et dans la région.

Nous prenons également acte de la tenue de la sixième session de la Commission constitutionnelle syrienne et de son organe restreint à Genève la semaine dernière. Si nous saluons la relance du processus de réforme constitutionnelle parmi les Syriens et la réunion en présentiel des deux Coprésidents avec l'Envoyé spécial à Genève, nous exhortons les parties syriennes à faire davantage d'efforts pour trouver un terrain d'entente et les compromis nécessaires, ainsi que pour renforcer les mesures de confiance, sur la base du principe de leur pleine appropriation du processus de règlement et des intérêts supérieurs du peuple syrien frère.

La Tunisie se félicite également de l'adhésion des parties syriennes, au cours des négociations, au principe de l'unité de la Syrie, malgré l'impossibilité de réaliser les progrès souhaités en matière de rédaction d'une constitution. Nous apprécions le rôle joué par l'Envoyé spécial, et exprimons une fois de plus notre plein appui à ses efforts.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2021/890), la situation humanitaire en Syrie reste préoccupante, notamment en raison de la détérioration des conditions de vie, de santé et d'éducation, et de l'exacerbation de la situation concernant la livraison et l'interruption des produits et services de base. Dans ce contexte, et à l'approche de l'hiver, nous notons qu'il importe de prendre à titre préventif des mesures en renforçant la résilience et les projets de relèvement rapide en Syrie, qui manquent encore de fonds suffisants, en vue d'une action humanitaire efficace et rapide.

Nous réaffirmons qu'il importe de garantir un accès durable des Syriens aux besoins et services de base ainsi que le respect par toutes les parties de leurs obligations de protéger les civils, les installations civiles et médicales, le personnel médical et les agents humanitaires, conformément au droit international humanitaire.

Nous soulignons également qu'il importe de fournir une aide humanitaire aux personnes dans le besoin, où qu'elles se trouvent en Syrie, tout en veillant à ce que cette aide soit utilisée de manière efficace et transparente. Dans ce contexte, nous demandons le renforcement des opérations humanitaires nécessitant un accès par les lignes de front en Syrie et l'achèvement de la livraison d'aide humanitaire acheminée à Sarmada à travers les lignes de front.

En conclusion, nous saluons le dialogue constructif entre le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Gouvernement syrien sur les questions du déplacement forcé des Syriens et de la coopération pour lever les obstacles empêchant le retour des réfugiés syriens dans leur pays. Nous approuvons les propos du Haut-Commissaire concernant le fait que la recherche de solutions pour les personnes déplacées nécessite des efforts concertés de la part de l'État syrien, des pays d'accueil et des donateurs.

**M. Aougi (Niger)** : Je remercie M. Pedersen, M. Griffiths et M<sup>me</sup> Albarouki de leurs exposés. Nous souhaitons la bienvenue aux représentants de la Syrie, de l'Iran et de la Turquie à cette séance.

Ma délégation est inquiète face à la poursuite de la violence, qui a connu un regain ces dernières semaines. Nous déplorons les attaques à la bombe survenues à Damas le 20 octobre, de même que les frappes aériennes ayant fait des morts et des blessés. Le Niger exhorte les parties à s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver encore les tensions et lance un appel aux parties pour un cessez-le-feu général, pour créer les conditions favorables à un processus politique.

Nous ne cesserons de le dire, le dénouement de la crise syrienne ne saurait venir de la seule force des armes, mais plutôt par le biais du dialogue et des négociations et de la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Nous sommes déçus du fait que la Commission constitutionnelle peine à enregistrer des avancées réelles et à trouver une voie commune pour rédiger une constitution. Il est grand temps que les parties se ressaisissent et fassent montre d'un minimum de compromis pour briser cette impasse afin de mettre véritablement le processus politique sur la bonne voie. Ma délégation invite les parties à faire des gestes pour renforcer la confiance mutuelle, en procédant notamment à des libérations massives et unilatérales de détenus et en donnant des éclaircissements aux familles sur les personnes disparues.

Sur le plan humanitaire, le Niger reste profondément préoccupé par la situation humanitaire en Syrie. Nous appelons le Gouvernement syrien à continuer sa coopération avec le système des Nations Unies et ses partenaires en vue d'améliorer et de renforcer l'acheminement de l'aide humanitaire, mais aussi le partage d'informations.

Le Niger appelle à l'allègement ou la suspension des sanctions économiques unilatérales qui pèsent lourdement sur la capacité de la Syrie à faire face à la

pandémie et à la crise économique actuelle. Pour ma délégation, tous ceux qui ont besoin de cette aide devraient la recevoir, peu importe qui ils sont et où ils sont.

Pour conclure, le Niger rappelle que tout progrès réel et tangible de la situation nécessite l'abandon de toute ingérence extérieure, notamment le soutien apporté aux groupes armés. La souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être respectées.

**M. Raguttahalli** (Inde) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen de son exposé détaillé d'aujourd'hui. Je remercie le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths de son exposé sur la situation humanitaire, et je remercie également l'intervenante de la société civile, M<sup>me</sup> Albarouki, de ses observations.

L'Envoyé spécial Pedersen vient de nous informer en détail de l'évolution de la situation à Genève en ce qui concerne le sixième cycle de pourparlers et de discussions de la Commission constitutionnelle. Il est encourageant que la Commission constitutionnelle se soit réunie la semaine dernière à Genève. Bien que les réunions n'aient pas abouti à un résultat majeur, le fait que les parties ont présenté leurs propositions est une évolution positive. Nous espérons que ces efforts redynamiseront le volet politique et aideront l'Envoyé spécial dans les efforts de médiation qu'il déploiera dans les semaines à venir en vue de la mise en œuvre intégrale de la résolution 2254 (2015). Nous réaffirmons que le processus de la Commission constitutionnelle doit rester dirigé et contrôlé par les Syriens et facilité par l'ONU. À cet égard, nous continuons d'appeler tous les acteurs extérieurs à cesser d'exercer une influence négative sur les parties concernées.

D'importants échanges régionaux de haut niveau ont également eu lieu avec la Syrie. Nous prenons acte du dialogue récent entre la Syrie et la Jordanie et les Émirats arabes unis. L'ouverture de la frontière entre la Jordanie et la Syrie facilitera la circulation des personnes et des biens essentiels.

Sur le plan de la sécurité, nous restons préoccupés par la situation générale en Syrie, notamment par les récentes violations du cessez-le-feu dans le nord-ouest du pays. Nous condamnons dans les termes les plus catégoriques la récente attaque terroriste perpétrée à Damas, qui a fait 14 morts et de nombreux blessés. L'Inde a toujours pensé que le terrorisme constitue, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, une

des menaces les plus graves contre la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale doit condamner sans ambiguïté tous les actes de terrorisme, qui sont criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motifs, où qu'ils soient commis, quel que soit le moment où ils sont commis et quel que soit l'origine des auteurs.

Nous évoquons régulièrement l'implication d'acteurs extérieurs en Syrie, et son incidence sur la montée en puissance du terrorisme, en Syrie comme dans la région. Comme le mentionnent les récents rapports du Secrétaire général, les groupes terroristes désignés par l'ONU tels que Daech et Hay'at Tahrir el-Cham, continuent de se renforcer en Syrie. Daech a continué de lancer des attaques dans les provinces de Deïr el-Zor et de Hassaké et dans la partie est de la province de Homs.

Nous pensons qu'un cessez-le-feu global à l'échelle nationale est primordial pour les intérêts du peuple syrien, et qu'il contribuera à garantir que des évolutions positives, comme la première opération d'aide humanitaire à travers les lignes de front, entre Alep et Edleb en août dernier, puissent prendre solidement racine, plutôt que rester des occurrences ponctuelles. À cet égard, nous prenons acte de la proposition de mettre sur pied des opérations interinstitutions à travers les lignes de front, que le Secrétaire général adjoint a évoquée précédemment.

La crise humanitaire en Syrie ne s'est pas beaucoup améliorée ces derniers mois. Plus de 12 millions de personnes dans le pays ont toujours un besoin urgent d'aide humanitaire. L'insécurité alimentaire dramatique, telle que rapportée par le Programme alimentaire mondial, a été encore aggravée par la crise de l'eau. Les conditions de sécheresse et la baisse du niveau de l'Euphrate ont encore exacerbé le problème. Alors que le nombre de cas actifs de maladie à coronavirus (COVID-19) augmente chaque jour, en particulier dans le nord-ouest de la Syrie, le taux de vaccination reste faible. Il est clair que le niveau actuel d'aide humanitaire reste insuffisant et qu'il est donc urgent de l'accroître.

Nous prenons acte des efforts visant à assouplir les mesures coercitives unilatérales. Nous restons convaincus que cela favoriserait également l'avancée des projets de relèvement rapide menés par les organismes des Nations Unies et d'autres organismes en Syrie.

L'Inde continue d'apporter à la Syrie une aide au développement et un appui au renforcement des ressources humaines par l'intermédiaire de subventions et de lignes de crédit pour plusieurs projets, y compris des

programmes de renforcement des capacités. La semaine dernière encore, grâce à notre aide financière, nous avons ouvert à Damas un pôle d'excellence ultramoderne dans le domaine des technologies de l'information.

Depuis le début du conflit, l'Inde a toujours maintenu le dialogue diplomatique avec la Syrie. Nous entendons maintenir le cap et nous réaffirmons notre engagement inébranlable à continuer de fournir tout le soutien et toute l'assistance possibles au peuple syrien.

**M. Pham** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Geir Pedersen, le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths et M<sup>me</sup> Albarouki de leurs exposés. Je salue la participation des représentants de la Syrie, de la Turquie et de l'Iran à la séance d'aujourd'hui.

La paix et le développement durables continuent d'échapper au peuple syrien. Ces objectifs ne pourront être atteints que lorsqu'une solution politique globale aura été trouvée. Le Viet Nam redit son appui total à une solution politique dirigée et contrôlée par les Syriens, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, qui soit conforme à la résolution 2254 (2015) et qui respecte pleinement le droit international et la Charte des Nations Unies.

Ma délégation se félicite de la reprise, la semaine dernière, des pourparlers dans le cadre de la Commission constitutionnelle, même si, comme l'a souligné l'Envoyé spécial, les résultats escomptés n'ont pas été atteints. À cet égard, nous encourageons les parties concernées à s'engager de manière constructive dans le dialogue et les négociations en vue de concrétiser les attentes du peuple syrien en matière de paix.

Pour favoriser la réussite de ce processus, la confiance entre les interlocuteurs syriens et les acteurs internationaux doit être rétablie et consolidée en permanence. Nous continuerons d'appuyer les efforts déployés par les parties concernées ainsi que par l'Envoyé spécial des Nations Unies et son équipe à cette fin.

Tandis que la recherche d'un règlement politique est en cours, il est inquiétant d'entendre parler de la situation désespérée du peuple syrien. Même s'il n'y a pas eu de flambée de violence majeure depuis mars 2020, les conditions de sécurité restent extrêmement instables. Nous condamnons l'attentat perpétré à Damas le 20 octobre. Dans le même temps, les préoccupations en matière de protection restent importantes, et les civils continuent de faire les frais des hostilités et de l'insécurité, en particulier dans le nord-ouest, en

raison de l'intensification de la violence. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue pour maintenir la sécurité, condition importante pour faciliter les dialogues en cours. Les efforts pour combattre les groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité doivent se poursuivre. En attendant, il importe de renforcer la coordination afin de garantir au mieux le respect du droit international, y compris le droit humanitaire, et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les épreuves endurées par le peuple syrien ont également été intensifiées par l'accélération de l'effondrement économique, l'insécurité alimentaire, la crise de l'eau et la pandémie, entre autres. Nous appelons au renforcement de la réponse humanitaire pour sauver des vies. À cet effet, il faut garantir un accès humanitaire sûr, sans entrave et durable.

Dans cet esprit, nous nous félicitons que l'aide humanitaire se soit poursuivie dans l'ensemble de la Syrie et qu'il y ait une augmentation des livraisons acheminées à travers les lignes de front dans le nord-est. Nous saluons également les efforts qui sont faits pour renforcer la capacité de relèvement et la résilience du peuple syrien. Nous encourageons la poursuite de la coopération entre les parties pour convenir des modalités de distribution, en vue de mettre en place un système durable d'acheminement de l'assistance dans le nord-ouest à travers les lignes de front, en particulier compte tenu de l'augmentation prévue des besoins de 3,4 millions de personnes au cours de l'hiver à venir.

Les conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) sont déjà extrêmement douloureuses, mais il est particulièrement inquiétant de constater l'augmentation spectaculaire du nombre de cas de COVID-19. L'augmentation de 170 % enregistrée en un seul mois révèle la gravité de la situation. Par conséquent, il faut accorder une attention particulière à la distribution de vaccins dans tout le pays.

Nous soutenons également l'appel à la levée des sanctions qui entravent la réponse humanitaire en Syrie, laquelle a également été demandée précédemment par M<sup>me</sup> Albarouki.

Je tiens à conclure en appelant à une aide supplémentaire au peuple syrien afin d'atténuer ses difficultés. Il est sans aucun doute de la plus haute importance d'assurer l'unité de la communauté internationale pour l'aider à traverser les crises pluridimensionnelles actuelles.

**M<sup>me</sup> Heimerback** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration sur la situation politique en Syrie à titre national.

Je tiens à remercier M<sup>me</sup> Mounerfah Albarouki pour sa contribution utile aux discussions d'aujourd'hui. Je remercie aussi de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths et l'Envoyé spécial Geir Pedersen.

D'emblée, je souhaite féliciter l'Envoyé spécial et son équipe pour la persévérance dont ils ont fait montre dans la préparation de la session de la Commission constitutionnelle qui s'est tenue à Genève la semaine dernière et pour les efforts fournis afin de ramener les parties syriennes à la table des négociations. Nous nous félicitons que les discussions à Genève se soient déroulées de manière convenable et ouverte et que les parties aient présenté des textes. C'était un pas en avant. Cependant, à l'instar d'autres, nous espérons des résultats plus concrets et un résultat plus optimiste. Nous soutenons les efforts de l'Envoyé spécial visant à déterminer les prochaines étapes possibles pour la Commission constitutionnelle, et nous exhortons toutes les parties, en particulier le Gouvernement syrien, à fournir les efforts nécessaires pour faire avancer le processus constitutionnel.

La résolution 2254 (2015), que le Conseil a adoptée par consensus, reste le cadre de référence d'une solution politique en Syrie. Elle présente les grandes lignes d'une nouvelle constitution, suivie d'élections.

Certes, la Commission constitutionnelle n'est qu'une partie d'un puzzle plus vaste, mais elle est très importante. À ce jour, elle représente le seul processus qui rassemble les parties et la seule instance dans laquelle elles se rencontrent. Nous réaffirmons qu'il importe de consulter le Comité consultatif des femmes syriennes et le Bureau d'aide à la société civile dans le cadre de ces efforts.

Par ailleurs, je tiens à rappeler qu'il faut faire des progrès sur d'autres aspects de la résolution 2254 (2015), notamment la libération des personnes détenues arbitrairement, qui reste une question particulièrement importante pour le peuple syrien.

Les violences qui se poursuivent ces derniers temps dans plusieurs régions de la Syrie – dans le nord mais aussi à Damas – viennent rappeler qu'il est urgent que tous s'accordent sur un cessez-le-feu à l'échelle nationale. Nous encourageons la désescalade. Sinon, il

existe un risque important de nouvelles violences et de nouvelles victimes civiles. Je rappelle à toutes les parties l'obligation qui leur incombe de protéger les civils.

Il est urgent de progresser vers une solution politique, et nous continuons de soutenir les efforts de l'Envoyé spécial pour mettre en œuvre une approche progressive.

Enfin, la Syrie reste une base pour des activités terroristes. Il importe de poursuivre la lutte contre Daech, car la stabilité en Syrie est cruciale pour la région et pour la communauté internationale en général.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Kenya.

Je remercie l'Envoyé spécial Geir Pedersen et le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths de leurs exposés sur la situation politique et humanitaire en Syrie. Je tiens à remercier tout particulièrement M<sup>me</sup> Mounerfah Albarouki pour le travail qu'elle accomplit et qui nous permet d'aller au-delà des rapports et d'avoir un aperçu de l'expérience du peuple syrien ; ce dossier est de la plus haute priorité pour le Kenya. Je salue la participation des représentants de la Syrie, de l'Iran et de la Turquie à la présente séance.

Ma déclaration portera essentiellement d'abord sur les questions d'ordre politique, sécuritaire et humanitaire.

Nous sommes ravis que la Commission constitutionnelle se soit réunie pour sa sixième session ce mois-ci et ait tenu des discussions de fond sur le texte des principes constitutionnels proposés. Nous appelons tous les membres de la Commission à rester concentrés et dévoués au processus. Nous encourageons en outre l'organisation d'autres sessions de la Commission constitutionnelle afin de maintenir la dynamique des discussions et d'accélérer le règlement politique du conflit.

Nous ne saurions trop insister sur le fait qu'il est impératif que les voix du plus grand nombre de Syriens, y compris la société civile, le groupe diversifié de femmes représenté par le Comité consultatif des femmes syriennes, les jeunes et les groupes minoritaires, soient entendues pour garantir une véritable transformation politique.

De plus, la question non résolue du sort des détenus et des personnes disparues doit être examinée en tant que mesure de renforcement de la confiance, laquelle est

indispensable à la réussite du processus politique. Bien évidemment, le sort de ces détenus et des personnes disparues exige que justice soit faite.

L'insécurité persistante caractérisée par des frappes aériennes, des bombardements aveugles et des attaques aux engins explosifs improvisés partout en Syrie reste préoccupante. Le Kenya condamne en particulier les récentes attaques odieuses commises à Damas, Ariha et Edleb, qui ont coûté la vie à de nombreux innocents. Les parties impliquées doivent comprendre qu'il n'existe pas de solution militaire ou violente à la situation et qu'il est de leur responsabilité envers le peuple syrien de réduire les hostilités et de respecter le cessez-le-feu national.

Le Conseil doit redoubler d'efforts pour combattre les groupes terroristes figurant sur la liste du Conseil de sécurité, tels que Daech et Hay'at Tahrir el-Cham, notamment en demandant des comptes aux responsables de crimes odieux.

En ce qui concerne les questions humanitaires, le Kenya juge préoccupant que les cas de maladie à coronavirus continuent d'augmenter, alors que seulement 1,6 % de la population est complètement vaccinée. Cette situation met à nouveau en lumière les faiblesses flagrantes du système multilatéral. La communauté internationale doit fournir plus d'efforts pour garantir la distribution équitable des vaccins à tous les habitants de la Syrie.

Le Kenya salue la réponse humanitaire des Nations Unies à travers les activités de relèvement rapide et de subsistance, qui représentent une promesse d'espoir pour un retour à la normale. Nous préconisons l'expansion de ces activités, en particulier celles qui visent à remettre en état les écoles et les hôpitaux.

En outre, nous continuons d'encourager le recours au mécanisme d'aide transfrontalière, qui reste un moyen crucial d'acheminer l'aide humanitaire, tout en soutenant la poursuite de livraisons à travers les lignes de front et en encourageant la signature d'autres accords avec des partenaires pour garantir des livraisons régulières dans le nord-ouest.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer la solidarité du Kenya avec le peuple syrien dans sa quête d'une paix durable au moyen d'un dialogue politique dirigé et contrôlé par les Syriens. Nous continuons de déplorer le fait que ce processus n'a pas fait l'objet d'une unité suffisante au sein du Conseil de sécurité, au détriment du peuple syrien. Le Kenya s'efforcera toujours de faire entendre la voix du peuple syrien, qui continue de souffrir

en raison de la lutte pour le pouvoir que se livrent plusieurs parties. Nous demandons instamment à tous les membres du Conseil de s'unir au nom des intérêts, de la sûreté et de la sécurité du peuple syrien.

Je reprends à présent mes fonctions de représentant du Kenya.

Je donne la parole au représentant de la Syrie.

**M. Sabbagh** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous avons écouté attentivement les exposés de M. Geir Pedersen et M. Martin Griffiths. Je voudrais faire les observations suivantes.

Les réunions de la sixième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle, qui s'est tenue la semaine à Genève, ont démontré l'engagement résolu de l'équipe nationale, dont les membres ont fait preuve d'un esprit de coopération et d'une attitude positive. Ils ont plaidé en faveur des principes constitutionnels qui prennent en compte les aspirations, les droits et les ambitions du peuple syrien à préserver la souveraineté nationale, l'indépendance, la sécurité, la stabilité et le bien-être socioéconomique.

Dans ce contexte, la République arabe syrienne réitère son attachement à un règlement politique basé sur un dialogue national inter-syrien dirigé et contrôlé par les Syriens, et réaffirme que la Constitution est une affaire souveraine nationale syrienne et que la Commission constitutionnelle est également souveraine. La Syrie souligne que les parties extérieures doivent s'abstenir de s'ingérer dans les travaux de la Commission ou d'y faire obstacle en imposant des délais artificiels ou en préjugant de ses conclusions, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie, comme l'affirment toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'attentat terroriste lâche commis au cœur de la capitale syrienne, Damas, le matin du 20 octobre, qui a pris pour cible un bus à l'aide de deux engins explosifs, a coïncidé avec les réunions de la Commission constitutionnelle. Cela prouve clairement que les organisations terroristes et leurs parrains étrangers essaient de faire échouer les efforts visant à parvenir à une solution politique et d'entraver les efforts que déploie le Gouvernement syrien pour rétablir la sécurité et la stabilité dans toute la Syrie. Cette attaque terroriste, qui a fait 14 morts parmi les civils et de nombreux blessés parmi les passants, visait clairement à remonter le moral des terroristes parrainés par les forces d'occupation américaines

et turques à Edleb, à Tanf et dans d'autres régions du nord de la Syrie, qui sont en train de perdre la guerre face à l'Armée arabe syrienne et ses alliés.

Il est regrettable et déplorable que certains pays occidentaux aient fait obstacle à l'adoption par le Conseil de sécurité d'un projet de communiqué de presse présenté par la délégation de la Fédération de Russie pour condamner cet attentat terroriste. Cette approche occidentale reflète la politique de deux poids, deux mesures et l'attitude hostile de ces pays.

Nous condamnons également l'escalade par les forces d'occupation israéliennes de leur agression hystérique contre la Syrie – que ce soit par leur bombardement de la région du sud il y a deux jours, après les efforts de réconciliation et le rétablissement de la sécurité et de la stabilité à Deraa, par la poursuite de leur agression aérienne depuis la zone de Tanf, qui est contrôlée par les forces américaines, ou encore par l'assassinat d'un combattant de la liberté et ancien membre du Parlement syrien, Medhat al-Saleh, qui a été tué par un tireur embusqué depuis les hauteurs du Golan occupé. Cela prouve une fois de plus le rôle que joue Israël pour compromettre la sécurité et la stabilité en Syrie.

La République arabe syrienne réaffirme son engagement à poursuivre ses efforts pour libérer ses territoires occupés et lutter contre le terrorisme, parallèlement à ses efforts politiques. Ces attaques et actes terroristes ne dissuaderont pas la Syrie de poursuivre ses efforts pour rétablir la sécurité et la stabilité et débarrasser son peuple de tous les groupes terroristes, quel que soit leur dénomination.

La Syrie prie le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et de mettre fin aux actes d'agression d'Israël, qui menacent la paix et la stabilité dans la région, mais aussi de contraindre les gouvernements dont il est bien connu qu'ils parrainent le terrorisme à cesser leurs violations du droit international et à respecter pleinement les résolutions du Conseil en matière de lutte contre le terrorisme.

Hier, au nom de mon gouvernement, j'ai adressé deux lettres identiques au Conseil et au Secrétaire général pour expliquer la position du Gouvernement syrien concernant le rapport du Secrétaire général sur la situation humanitaire (S/2021/890). Compte tenu du temps limité imparti, j'invite les membres du Conseil à lire ces deux lettres et à prendre note de nos observations détaillées sur le rapport, en particulier les erreurs que nous avons signalées qui figurent dans les statistiques

et les réponses fournies par les organismes des Nations Unies, ainsi que les fausses informations que contient ce rapport. Nous demandons qu'une enquête soit menée sur cette question, que ces erreurs soient corrigées, que la réputation du Gouvernement syrien soit rétablie et qu'une telle situation ne se reproduise pas.

Plus de trois mois et demi se sont écoulés depuis que le Conseil a adopté la résolution 2585 (2021). Cependant, les forces d'occupation turques et les organisations terroristes qui leur servent de supplétifs continuent d'entraver l'accès humanitaire depuis l'intérieur de la Syrie. Jusqu'à présent, elles ont refusé de donner leur accord pour l'acheminement d'un convoi à destination d'Atareb, dans le nord-ouest du pays – un convoi que le Gouvernement syrien a approuvé en avril 2020. En outre, ils continuent d'utiliser l'eau comme une arme contre les civils.

Il y a également des tentatives délibérées de la part des gouvernements occidentaux de ne pas respecter les dispositions des paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution, car ils continuent d'entraver tout effort visant à améliorer l'accès humanitaire depuis l'intérieur de la Syrie, à promouvoir les activités humanitaires de relèvement rapide et à renforcer la résilience, comme le prévoit la résolution, qui fait également partie du plan de réponse humanitaire.

En outre, ces mêmes gouvernements ont une fois de plus bloqué l'adoption du cadre stratégique pour la coopération entre l'ONU et le Gouvernement syrien, qui permettrait aux organismes des Nations Unies de relancer leurs programmes et projets de développement en Syrie et d'appuyer les efforts en faveur du développement durable.

Cela soulève la question de savoir comment on pourrait envisager de proroger les dispositions de la résolution d'ici la fin de l'année. Que dira le Secrétaire général dans le rapport de fond qui doit être soumis en application de la résolution ? Est-il raisonnable que le pourcentage de fonds alloués aux projets de relèvement rapide ne dépasse pas 5 % des contributions annoncées ?

Le Gouvernement américain et l'Union européenne continuent d'avoir recours à des mesures coercitives pour étouffer les Syriens de façon inhumaine et les priver de l'essentiel – vivres, médicaments, soins de santé, électricité et carburant – en particulier à l'approche de l'hiver, et pour saper nos efforts en matière de lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Tout cela est en contradiction avec leurs

prétendues préoccupations humanitaires et expose leurs slogans hypocrites concernant le respect des principes du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies, ainsi que toutes les résolutions de l'ONU, qui ont souligné à maintes reprises que ces mesures coercitives sont illégales et constituent une violation des droits humains. Ils ont également fait la sourde oreille face aux appels du Secrétaire général et de ses représentants. Toute affirmation selon laquelle ces mesures n'ont pas d'incidence sur la vie des Syriens n'est qu'une falsification de la vérité.

Pour terminer, la Syrie demande une nouvelle fois qu'il soit mis fin à la présence illégale des forces américaines et turques sur notre territoire et qu'elles cessent leurs pratiques agressives et leur pillage des ressources économiques et des richesses du pays. Nous appelons également à la levée immédiate et inconditionnelle des mesures coercitives unilatérales imposées au peuple syrien. Nous tenons à souligner que pour améliorer la situation humanitaire, il faut appuyer les efforts déployés par l'État syrien pour répondre aux besoins humanitaires et fournir des services de base à tous les Syriens, atteindre les objectifs de développement durable et créer des conditions propices au retour librement consenti, dans la dignité et dans la sécurité, des déplacés et des réfugiés.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

**M. Sinirlioğlu** (Turquie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à remercier l'Envoyé spécial Pedersen et le Secrétaire général adjoint Griffiths de leurs exposés instructifs et opportuns. Je voudrais également remercier M<sup>me</sup> Albarouki de son exposé.

Après 10 ans d'atrocités, la Syrie est toujours le théâtre de la plus grande crise en matière de protection au monde. Douze millions de personnes vivent dans l'insécurité alimentaire. Ce fait a été porté à notre attention à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation. Cependant, il doit rester au premier plan de nos préoccupations chaque jour. Chaque jour, plus de 60 % de la population n'ont pas accès à une alimentation sûre et suffisante. Chaque jour, 1,8 million de Syriens supplémentaires sont au bord de la famine. Chaque jour, nous parlons de l'importance de protéger le peuple syrien, mais nous devons agir.

Les enfants qui souffrent de malnutrition sont plus exposés à la maladie de maladie à coronavirus (COVID-19) et meurent de maladies liées au virus. La situation en ce qui concerne la COVID-19 se détériore

rapidement, notamment dans le nord-ouest, où la vie des civils syriens est en danger en raison d'une deuxième vague. Selon les dernières estimations, les hôpitaux et les établissements de santé ont un taux d'occupation de 93 % et manquent de fournitures essentielles. Malgré les appels lancés ici, au siège de l'ONU, en faveur de vaccins pour tous, seul 1,8 % de la population du nord-ouest a reçu une dose de vaccin. En effet, à peine 0,8 % de la population a reçu la deuxième dose requise.

Il est clair que le point de passage de Bab el-Haoua et le mécanisme transfrontalier des Nations Unies constituent des moyens d'approvisionnement essentiels et vitaux pour des millions de Syriens. Les vaccins et l'aide humanitaire sont plus que jamais nécessaires, car les besoins devraient augmenter au cours de la prochaine saison hivernale. Par conséquent, nous appelons à l'augmentation de l'assistance transfrontalière.

La Turquie est prête à faire tout ce qu'il faut pour appuyer ce travail vital. Nous continuerons également à répondre aux besoins des 9 millions de Syriens qui sont sous notre protection. Je tiens à rappeler au Conseil que nos efforts considérables en faveur du développement de ces personnes ont été largement salués par l'ensemble de la communauté internationale. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de la part de ceux qui violent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Dans ce contexte, je voudrais également de mettre les choses au clair concernant la station de pompage d'Alouk. Les raisons de ce problème sont bien connues et sont décrites dans les rapports du Secrétaire général. Il est clair que le Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple et le régime syrien ont exploité cette situation à plusieurs reprises à des fins malveillantes.

Maintenant que le Programme alimentaire mondial a achevé la première mission transfrontalière dans la ville de Sarmada, dans la province d'Idlib, nous espérons que des produits alimentaires seront distribués dans le nord-ouest sans plus tarder. Le Conseil de sécurité doit comprendre que cette mission qui a permis de sauver des vies humaines a été menée dans un contexte de graves risques de sécurité, alors que les attaques répétées du régime d'Assad à Sarmada se poursuivaient, entraînant des pertes civiles tragiques.

Bien entendu, cela fait partie des calculs politiques du régime pour entraver les progrès en ce qui concerne l'accès à travers les lignes de front, ce qui constitue une

violation directe de la résolution 2585 (2021). Il est très regrettable que la bonne volonté affichée dans le cadre de ce processus ait été entachée par les attaques perpétrées par le régime.

Sur le plan politique, nous continuerons à œuvrer en faveur d'une solution politique durable et crédible, conformément à la résolution 2254 (2015). L'Envoyé spécial Pedersen peut compter sur notre appui indéfectible dans les efforts qu'il déploie pour que les travaux de la Commission constitutionnelle aboutissent à des résultats concrets.

Nous estimons que toutes les parties doivent joindre leurs efforts pour faire avancer les travaux de la Commission, qui est l'unique mécanisme en place dans le cadre du processus politique. Comme l'a expliqué brièvement l'Envoyé spécial, la sixième session de consultations de la Commission constitutionnelle s'est finalement tenue à Genève la semaine dernière après un long retard. Même si le régime syrien a adopté une approche relativement constructive au début de la session, le fait qu'il soit revenu par la suite à son ancienne position intransigeante a été, pour le moins, décevant.

Malheureusement, aucune délibération sérieuse sur la réforme constitutionnelle n'a été menée pendant la sixième session. En outre, en raison de l'intransigeance du régime, il n'a même pas été possible de se mettre d'accord sur les dates des prochaines sessions. Après 10 ans de conflit, nous ne pouvons pas laisser le régime gâcher cette chance. Il est grand temps que la Commission constitutionnelle produise des résultats concrets au titre de son mandat principal. Il est impératif que le régime cesse de saper les travaux de la Commission. Il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle. Il est dans l'intérêt de toutes les parties concernées, y compris le régime syrien, d'engager un dialogue constructif et axé sur des résultats.

Tragiquement, alors que la sixième session de consultations de la Commission constitutionnelle était en cours, le régime a lancé une attaque contre des zones civiles dans le district d'Ariha, dans la province d'Edleb, le 20 octobre. Cette attaque brutale a entraîné la mort de 13 personnes, dont quatre enfants. Nous condamnons toutes les attaques, en particulier celles qui visent à faire dérailler le processus politique. Des enfants et des enseignants ont été pris pour cible à Ariha. Je répète, des enfants et leurs enseignants.

Il est évident que le régime ne veut pas lutter contre le terrorisme. Tout ce que le régime a toujours voulu, c'est de soumettre les civils syriens par l'oppression. Les

violations du cessez-le-feu par le régime et ses soutiens doivent cesser. Les civils doivent être protégés. Personne ne doit se sentir obligé de fuir son foyer. Nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver le processus politique et appuyer les efforts visant à régler le conflit.

Outre les violations du cessez-le-feu, le Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple reste un facteur important de déstabilisation sur le terrain. Cette organisation terroriste et son émanation, qui se fait appeler Forces démocratiques syriennes, n'ont cessé de prendre les civils pour cible et d'attaquer la Turquie. Il y a seulement deux semaines, six civils syriens sont morts à la suite de l'attentat à la voiture piégée perpétré à Afrin. Ce groupe terroriste fait des ravages dans la région et empêche les yézidis syriens en Iraq et les kurdes syriens de regagner leurs foyers en Syrie.

Leurs crimes ne se limitent pas aux attaques contre les Syriens. Les attaques terroristes menées par le Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple les 7 et 10 octobre ont coûté la vie à trois membres des forces de sécurité turques. En outre, le 11 octobre, Karkamış, un district de Gaziantep, a été la cible de bombardements effectués à l'aide de mortiers provenant de zones sous le contrôle des Forces démocratiques syriennes. Cette attaque fait suite aux tirs de roquettes qui ont pris pour cible des zones civiles à Kilis, en Turquie, en mars dernier.

Il ne fait aucun doute que cette organisation terroriste profite de sa présence en Syrie pour attaquer mon pays. Aucun État Membre ne peut tolérer des attaques délibérées visant ses citoyens ou son territoire, et mon pays ne fait pas exception. La Turquie ne restera pas les bras croisés face à ces attaques transfrontalières. Nous sommes déterminés à neutraliser cette menace terroriste et nous poursuivrons notre lutte résolue contre le Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple partout où cela sera nécessaire.

Le mois dernier, l'ONU a publié le premier bilan officiel des pertes en vies humaines depuis 2014. Elle y a identifié 350 209 personnes comme ayant été tuées en Syrie. La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M<sup>me</sup> Michelle Bachelet, a affirmé qu'il s'agissait d'une estimation prudente étant donné que seul le nombre minimum vérifiable de personnes décédées y était indiqué. Il n'en reste pas moins que ces Syriens ont été identifiés par leur nom complet et la date

et le lieu de leur décès en Syrie. Ce n'est donc que justice que nous reconnaissons la mort injuste et injustifiée de civils syriens innocents et que nous leur rendions leur dignité.

Il nous incombe ici dans la salle du Conseil de demander au régime de rendre des comptes. Comme nous l'avons évoqué au cours de la dernière décennie, d'innombrables crimes de guerre et crimes contre l'humanité ont été commis par le régime d'Assad. La communauté internationale a abandonné ces Syriens. Aujourd'hui, nous ne pouvons échouer dans notre quête de responsabilité. Nous devons agir de toute urgence pour mettre fin à l'impunité et sauver les Syriens résilients qui ont survécu aux pires horreurs et qui comptent sur nous pour préserver leur avenir.

En ce qui concerne la déclaration faite par le représentant du régime syrien, je le répète : sa présence dans cette salle est un affront aux millions de Syriens qui ont subi d'innombrables crimes de la part du régime d'Assad. Je ne lui ferai donc pas l'honneur de répondre à ses remarques délirantes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Takht Ravanchi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, des efforts qu'il a déployés, notamment durant les préparatifs et la tenue de la sixième série de réunions de la Commission constitutionnelle.

Nous nous félicitons de la première réunion en face à face des présidents de la Commission pour discuter directement des modalités et du programme de travail, ce qui, en soi, témoigne de progrès considérables et encourageants. Il en va de même des consultations, qui se sont tenues également pour la première fois, avec les membres de la Commission sur certaines propositions de fond concernant les éléments d'un projet de constitution.

Comme cela a été souligné à la récente réunion des représentants du processus d'Astana avec M. Pedersen à Genève, nous continuerons à encourager les Coprésidents de la Commission à dialoguer de manière constructive et à travailler dans un esprit de souplesse et de compromis. Nous soulignons une fois de plus que la Commission doit poursuivre ses travaux sans aucune ingérence ou pression extérieure. Fixer une date butoir artificielle pour la fin de ses travaux ou une quelconque autre condition de cette nature aura une incidence

négative sur ses activités et doit donc être évité. Au final, il faut veiller à ce que le processus politique facilité par l'ONU soit véritablement dirigé et pris en main par les Syriens.

En complément aux travaux de la Commission, de sérieux efforts doivent également être faits dans d'autres domaines. L'occupation de certains pans de la Syrie par des forces étrangères doit prendre fin. En conséquence, toutes les forces étrangères d'occupation qui n'ont pas été invitées doivent quitter le pays sans condition ni délai. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et contraindre le régime israélien à mettre fin à l'occupation du Golan syrien et à cesser immédiatement ses agressions contre la Syrie. Les mesures d'agression et de déstabilisation du régime israélien constituent des violations flagrantes du droit international et continuent de menacer la paix et la sécurité régionales et internationales.

L'assassinat en Syrie de Medhat Al-Salehh, un citoyen syrien, par des tireurs d'élite israéliens depuis le Golan occupé le 16 octobre, est l'un des derniers exemples en date de ces pratiques aventuristes. Nous condamnons dans les termes les plus forts cet acte criminel ainsi que toutes les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie par le régime israélien et réaffirmons le droit inhérent de la Syrie à se défendre et à réagir au moment et à l'endroit de son choix.

Nous condamnons également l'attentat terroriste perpétré le 20 octobre à Damas, qui a coûté la vie à 14 personnes innocentes et fait plusieurs blessés. Cet acte terroriste démontre une fois de plus que la lutte contre tous les groupes terroristes doit se poursuivre sans relâche.

Nous rejetons également les activités séparatistes ou les velléités d'autonomie illégitime en Syrie et condamnons tous les efforts visant à les appuyer.

Étant donné la situation humanitaire catastrophique en Syrie, il faut redoubler d'efforts pour alléger les souffrances des Syriens dans le besoin, notamment en dépolitisant l'aide humanitaire et en soutenant la reconstruction de la Syrie. Nous espérons également que l'approche positive adoptée récemment par certains pays contribuera à accélérer la reconstruction de la Syrie et le retour d'un plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Dans ce contexte, nous appelons à la mise en œuvre complète et effective de la résolution 2585 (2021),

par laquelle le Conseil de sécurité, au paragraphe 3 de la résolution, a demandé instamment à tous les États Membres « d'adopter des mesures concrètes pour satisfaire les besoins urgents du peuple syrien ».

Une de ces mesures concrètes pourrait d'ailleurs être la suppression des mesures coercitives unilatérales imposées à la Syrie. Les sanctions unilatérales ne servent qu'à punir collectivement une population entière et sont, à tous égards, illégales et inhumaines. Elles doivent être levées contre tous les pays ciblés, y compris la Syrie, où non seulement elles aggravent les souffrances du peuple syrien mais aussi nuisent aux activités de l'ONU ainsi qu'à celles des organismes humanitaires nationaux et internationaux dans ce pays.

Nous demandons également que davantage d'aide humanitaire soit allouée au mécanisme de franchissement des lignes de front, dont la transparence doit être

renforcée, et que l'aide qui entre en Syrie par ce biais parvienne aux véritables bénéficiaires et ne tombe pas entre les mains de groupes terroristes.

Nous réaffirmons notre position de principe selon laquelle la crise syrienne doit être réglée pacifiquement et conformément aux principes du droit international, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ou extérieures et le règlement pacifique des différends internationaux.

La République islamique d'Iran continuera d'aider le peuple et le Gouvernement syriens à rétablir l'unité et l'intégrité territoriale de leur pays.

*La séance est levée à 17 h 25.*